

**Session du  
12 septembre 2005**



# CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

## COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 12 septembre 2005

### SOMMAIRE

COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL.....	I à XIII
ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne.....	2
DÉBAT GÉNÉRAL.....	4
RAPPORTS DU PRÉSIDENT (DÉCENTRALISATION).....	16
<b>RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION</b>	
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : LYCÉES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES .....	16
ÉLABORATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES - AFPA.....	18
INFORMATIONS SUR LES FORMATIONS SOCIALES ET PARAMÉDICALES.....	19
<b>RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION</b>	
LA DÉCENTRALISATION DANS LE DOMAINE AÉROPORTUAIRE .....	23
DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT ET DE LA SNCF DU FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DU TRANSPORT FERROVIAIRE .....	25
<b>RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION</b>	
SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE.....	28
<b>RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION</b>	
DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT : INSTRUCTION DES DOSSIERS D'AIDES ÉCONOMIQUES.....	30

<b>RAPPORTS DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>32</b>
 <b>RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION</b>	
POSITION DE LA RÉGION AUVERGNE VIS-À-VIS DU CONTRAT « NOUVELLES EMBAUCHES » .....	32
AMENDEMENT DÉPOSÉ PAR LE GROUPE DE L'UNION POUR L'Auvergne CONCERNANT LA POSITION VIS-À-VIS DES CONTRATS « NOUVELLES EMBAUCHES » PRÉSENTÉ PAR MADAME ÉLIZABETH MONTFORT .....	33
 <b>RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION</b>	
DOTATIONS GLOBALES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2006 .....	34
 <b>RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION</b>	
COTISATION À L'ADIMAC .....	34
 <b>RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION</b>	
GRANDE HALLE D'Auvergne / ZÉNITH .....	35
VULCANIA .....	35
 <b>REPRÉSENTATIONS .....</b>	<b>40</b>
COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC .....	40
 <b>RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>41</b>
REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ÉLUS DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne .....	41
DÉLIBÉRATIONS EN MATIÈRE DE FISCALITÉ LOCALE DIRECTE .....	41
 <b>CONTRIBUTION DE LA RÉGION AUVERGNE À LA PRÉPARATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE STRATÉGIQUE NATIONAL POUR LES FONDS STRUCTURELS 2007-2013 .....</b>	<b>42</b>
 <b>QUESTIONS ORALES .....</b>	<b>43</b>
QUESTION ORALE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR BERNARD FILHOL .....	43
QUESTION ORALE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR BRICE HORTEFEUX .....	46
 <b>MOTIONS ET VŒUX .....</b>	<b>46</b>
MOTION SUR LES OGM DÉPOSÉE PAR L'INTERGROUPE MAJORITAIRE MOTION SUR LES OGM DÉPOSÉE PAR LE GROUPE DE L'UNION POUR L'Auvergne .....	46

MOTION DÉPOSÉE PAR LE GROUPE DE L'UNION POUR L'AUVERGNE  
CONCERNANT LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ .....47

MOTION RELATIVE À LA RÉPRESSION DES MILITANTS SYNDICAUX  
DÉPOSÉE PAR L'INTERGROUPE MAJORITAIRE.....47

VŒU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE SOCIALISTE  
CONCERNANT LA SUPPRESSION DES TRAINS CORAIL SUR LA LIGNE LYON-NANTES ..... 50

VŒU DÉPOSÉ PAR LES GROUPES SOCIALISTE, COMMUNISTE ET RÉPUBLICAIN, ET VERT  
VISANT AU RÉTABLISSEMENT PAR L'ÉTAT DES MOYENS BUDGÉTAIRES  
AFFECTÉS AUX ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE ..... 50



## CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

### VICE-PRÉSIDENTS élus le 2 avril 2004

- Président:** M. Pierre-Joël BONTÉ
- 1<sup>er</sup> Vice-Président :** M. René SOUCHON  
Maire d'Aurillac (Cantal)
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président :** M. Jean MALLOT  
Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président :** M. Jean-Claude MAIRAL
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président :** M<sup>me</sup> Arlette ARNAUD-LANDAU  
Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président :** M<sup>me</sup> Anna AUBOIS
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président :** M. Yves GUEYDON
- Puis par ordre alphabétique :
- M<sup>me</sup> Dominique BRU  
Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)
- M. Alain BUSSIÈRE
- M. André CHAPAVEIRE  
Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)
- M<sup>me</sup> Catherine HENRI-MARTIN
- M. Jacques-Bernard MAGNER
- M. Jacques MIZOULE  
Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

## Conseil Régional d'Auvergne

### COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Formées lors de la réunion du 13 avril 2004

**1<sup>ère</sup> COMMISSION :**  
**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

*PRÉSIDENT :* M. Jean MALLOT  
*VICE-PRÉSIDENT :* M. Jacques MIZOULE  
*SECRÉTAIRE :* M. Alain MERCIER  
*MEMBRES :* M. André CHAPAVEIRE  
M. Éric DUBOURGNOUX  
MME Élisabeth MONTFORT  
M. Jean PRORIOU  
M. Lionel ROUCAN  
MME Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

**2<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

*PRÉSIDENTE :* MME Arlette ARNAUD-LANDAU  
*VICE-PRÉSIDENT :* M. Alain BUSSIÈRE  
*SECRÉTAIRE :* MME Danielle DEMURE  
*MEMBRES :* MME François BLAZY  
M. Yves CARROY  
MME Martine MAHTOUK  
MME Nicole ROUAIRE  
MME Pascale SEMET

**3<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE**

*PRÉSIDENT :* M. René SOUCHON

*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Dominique BRU

*MEMBRES :* M. Jean AULAGNIER  
M. Bernard FILHOL  
MME Jane GALLEAZI  
MME Christiane LAÏDOUNI  
MME Agnès MOLLON  
MME Marie-Agnès PETIT

**4<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES**

*PRÉSIDENT :* M. Yves GUEYDON

*VICE-PRÉSIDENT :* M. Jacques-Bernard MAGNER

*SECRÉTAIRE :* M. Serge TEILLOT

*MEMBRES :* M. Michel BERGOUGNOUX  
M. Michel BONNEFILLE  
M. Luc BOURDUGE  
MME Françoise NOUHEN  
M. Pierre POMMAREL

**5<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

*PRÉSIDENTE :* MME Anna AUBOIS  
*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Catherine HENRI-MARTIN  
*SECRÉTAIRE :* MME Anne COURTILLÉ  
*MEMBRES :* MME Anne-Marie DELANNOY  
M. Jean-Michel GUERRE  
MME Yvette MERCIER  
MME Marie-Thérèse SIKORA

**6<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES**

*PRÉSIDENT :* M. Jean-Claude MAIRAL  
*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Françoise MERCIER-RAYET  
*SECRÉTAIRE :* M. Brice HORTEFEUX  
*MEMBRES :* M. Jean-Paul BACQUET  
M. Claude MALHURET  
MME Martine MUNOZ

**COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

*PRÉSIDENTE :* M<sup>ME</sup> Nicole ROUAIRE

*MEMBRES :* M. Jacques-Bernard MAGNER  
M<sup>ME</sup> Yvette MERCIER  
M. Serge TEILLOT

## CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

### LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 2 avril 2004

**ARNAUD-  
LANDAU**  
Arlette

PS

*Date, lieu de naissance :* 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)

*PROFESSION :* Fonctionnaire du Trésor en retraite

*MANDATS ÉLECTORAUX :* Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**AUBOIS**  
Anna

PS

*Date, lieu de naissance :* 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)

*PROFESSION :* Assistante d'enseignement et de recherche

**AULAGNIER**  
Jean

UPA

*Date, lieu de naissance :* 1 mars 1942 à Ambert (Puy-de-Dôme)

*PROFESSION :* Universitaire

*MANDATS ÉLECTORAUX :* Maire d'Ambert (Puy-de-Dôme)

**BACQUET**  
Jean-Paul

PS

*Date, lieu de naissance :* 11 mars 1949 à Saint-Mandé (Val-de-Marne)

*PROFESSION :* Médecin

*MANDATS ÉLECTORAUX :* Député du Puy-de-Dôme  
Maire de Coudes (Puy-de-Dôme)

**BERGOUGNOUX**  
Michel

UPA

*Date, lieu de naissance :* 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)

*PROFESSION :* Maître de Conférences Sciences Économiques

*MANDATS ÉLECTORAUX :* Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

**BLAZY**  
Françoise

UPA

**Date, lieu de naissance :** 16 janvier 1946 à Paris (XII)

**PROFESSION :** Assistante Sociale

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Montluçon (Allier)

**BONNEFILLE**  
Michel

UPA

**Date, lieu de naissance :** 4 septembre 1947 à Gannat (Allier)

**PROFESSION :** Agriculteur

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjoint au Maire d'Ébreuil (Allier)

**BONTÉ**  
Pierre-Joël

PS

**Date, lieu de naissance :** 27 décembre 1946 à Vichy (Allier)

**PROFESSION :** Expert comptable

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Général du Puy-de-Dôme

**BOURDUGE**  
Luc

PC

**Date, lieu de naissance :** 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Agent EDF - GDF

**BRU**  
Dominique

PS

**Date, lieu de naissance :** 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)

**PROFESSION :** Éducatrice Sportive

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)

**BUSSIÈRE**  
Alain

PS

**Date, lieu de naissance :** 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)

**PROFESSION :** Enseignant

**CARROY**  
Yves

PS

**Date, lieu de naissance :** 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Chargé de Projet

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**CHAPAVEIRE**  
André

PS

**Date, lieu de naissance :** 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Attaché Territorial

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

**COURTILLÉ**  
ANNE

UPA

**Date, lieu de naissance :** 2 octobre 1943 à Sidibel Abbes (Algérie)

**PROFESSION :** Universitaire

**DELANNOY**  
Anne-Marie

UPA

**Date, lieu de naissance :** 28 octobre 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Masseur-Kinésithérapeute

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme)

**DEMURE**  
Danielle

UPA

**Date, lieu de naissance :** 7 octobre 1947 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Avocat

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

**DUBOURGNOUX**  
Éric

PC

**Date, lieu de naissance :** 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Agent SNCF

**FILHOL**  
Bernard

UPA

**Date, lieu de naissance :** 7 juin 1947 à La Salvetat-Peyrales (Aveyron)

**PROFESSION :** Fonctionnaire

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire d'Ytrac (Cantal)

**GALLEAZZI**  
Jane

PS

**Date, lieu de naissance :** 1 février 1951 à Chambérat (Allier)

**PROFESSION :** Professeur des Écoles

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire d'Huriel (Allier)

**GUERRE**  
Jean-Michel

PS

**Date, lieu de naissance :** 25 mai 1955 à Vichy (Allier)

**PROFESSION :** Directeur d'École Nationale de Musique et de Danse

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Bellerive sur Allier (Allier)

**GUEYDON**  
Yves

Vert

**Date, lieu de naissance :** 5 août 1951 à Amplepuis (Rhône)

**PROFESSION :** Responsable d'entreprise d'insertion

**HENRI-MARTIN**  
Catherine

PS

**Date, lieu de naissance :** 5 décembre 1943 à Paris (VIII)

**PROFESSION :** Directrice d'organisme de séjours linguistiques

**HORTEFEUX**  
Brice

UPA

**Date, lieu de naissance :** 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

**PROFESSION :** Préfet

Ministre Délégué aux Collectivités Territoriales

**LAÏDOUNI**  
Christiane

PC

**Date, lieu de naissance :** 22 février 1946 à La Ricamarie (Loire)

**PROFESSION :** Professeur de Lettres en CFA

**MAGNER**  
Jacques-  
Bernard

PS

**Date, lieu de naissance :** 1 juin 1952 à Riom (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Directeur de la FETREP

**MAHTOUK**  
Martine

UPA

**Date, lieu de naissance :** 23 décembre 1948 à Saint-Sauveur de Cruzières (Ardèche)

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Murat (Cantal)

**MAIRAL**  
Jean-Claude

PC

**Date, lieu de naissance :** 4 décembre 1947 à Désertines (Allier)

**PROFESSION :** Instituteur

**MALHURET**  
Claude

UPA

**Date, lieu de naissance :** 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)

**PROFESSION :** Médecin

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Vichy (Allier)

**MALLOT**  
Jean

PS

**Date, lieu de naissance :** 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

**PROFESSION :** Contrôleur d'État

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

**MERCIER**  
Alain

UPA

**Date, lieu de naissance :** 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Agriculteur

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

**MERCIER**  
Yvette

PC

**Date, lieu de naissance :** 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Employée

**MERCIER-  
RAYET**  
Françoise

PS

**Date, lieu de naissance :** 25 novembre 1957 à Retch (Iran)

**PROFESSION :** Avocat

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseillère Municipale de Moulins (Allier)

**MIZOULE**  
Jacques

PC

**Date, lieu de naissance :** 17 septembre 1941 à Saint-Flour (Cantal)

**PROFESSION :** Retraité

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

**MOLLON**  
Agnès

Vert

**Date, lieu de naissance :** 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

**PROFESSION :** Professeur des Écoles

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

**MONTFORT**  
Élizabeth

UPA

**Date, lieu de naissance :** 29 juin 1954 à Nantes (Loire-Atlantique)

**PROFESSION :** Juriste en disponibilité

**MUNOZ**  
Martine

PS

**Date, lieu de naissance :** 24 avril 1954 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Fonctionnaire Territorial

**NOUHEN**  
Françoise

PS

**Date, lieu de naissance :** 5 mars 1945 à Riom (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Responsable de Centre de Formation

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**PETIT**  
Marie-Agnès

UPA

**Date, lieu de naissance :** 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Conseillère en développement rural

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

**POMMAREL**  
Pierre

Vert

**Date, lieu de naissance :** 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Médecin salarié

**PRORIOL**  
Jean

UPA

**Date, lieu de naissance :** 25 novembre 1934 à Beauzac (Haute-Loire)

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Député de la Haute-Loire  
Maire de Beauzac (Haute-Loire)

**ROUAIRE**  
Nicole

Vert

**Date, lieu de naissance :** 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

**PROFESSION :** Enseignante

**ROUCAN**  
Lionel

Vert

**Date, lieu de naissance :** 12 février 1963 à Valence (Drôme)

**PROFESSION :** Enseignant

**SEMET**  
Pascale

PC

**Date, lieu de naissance :** 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

**PROFESSION :** Auxiliaire de Vie

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

**SIKORA**  
Marie-Thérèse

UPA

**Date, lieu de naissance :** 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Secrétaire de direction

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

**SOUCHON**  
René

PS

**Date, lieu de naissance :** 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

**PROFESSION :** Inspecteur général de l'agriculture

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire d'Aurillac (Cantal)

**TEILLOT**  
Serge

UPA

**Date, lieu de naissance :** 12 avril 1950 à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Avocat

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de La Bourboule (Puy-de-Dôme)

**THÉVENON-  
DURANTIN**  
Élisabeth

PS

**Date, lieu de naissance :** 16 juin 1973 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

**PROFESSION :** Responsable service promotion - communication



# CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

## COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

---

### SESSION DU 12 SEPTEMBRE 2005

---

*La séance est ouverte à 15 heures 15  
sous la présidence de Monsieur Pierre-Joël Bonté.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Souchon, remplissez votre office.

*Monsieur Souchon procède à l'appel des Conseillers régionaux :*

**Sont présents :**

Mme Arlette Arnaud-Landau  
Mme Anna Aubois  
M. Jean Aulagnier  
M. Jean-Paul Bacquet  
M. Michel Bergougnoux  
Mme Françoise Blazy  
M. Michel Bonnefille  
M. Pierre-Joël Bonté  
M. Luc Bourduge  
Mme Dominique Bru  
M. Alain Bussière  
M. Yves Carroy  
M. André Chapaveire  
Mme Anne Courtillé  
Mme Anne-Marie Delannoy  
Mme Danielle Demure  
M. Éric Dubourgoux  
M. Bernard Filhol  
Mme Jane Galleazzi  
M. Jean-Michel Guerre  
M. Yves Gueydon  
Mme Catherine Henri-Martin

M. Brice Hortefeux  
Mme Christiane Laïdouni  
M. Jacques-Bernard Magner  
Mme Martine Mahtouk  
M. Jean-Claude Mairal  
M. Claude Malhuret  
M. Jean Mallot  
M. Alain Mercier  
Mme Yvette Mercier  
M. Jacques Mizoule  
Mme Agnès Mollon  
Mme Élisabeth Montfort  
Mme Martine Munoz  
Mme Françoise Nouhen  
Mme Marie-Agnès Petit  
M. Pierre Pommarel  
Mme Nicole Rouaire  
M. Lionel Roucan  
Mme Pascale Semet  
Mme Marie-Thérèse Sikora  
M. René Souchon  
Mme Élisabeth Thévenon-Durantini

**Sont absents ou excusés :**

Mme Françoise Mercier-Rayet  
M. Jean Proriol

M. Serge Teillot

**M. SOUCHON** : Monsieur le Président, le quorum est atteint.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie.

## ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, la Conférence des Présidents a décidé, compte tenu de l'ordre du jour, que la séance publique se poursuivrait jusqu'à 17 heures 30. Sur les vœux, une seule intervention par groupe pour explication de vote sera acceptée. Par contre, la Commission permanente commencera immédiatement à 17 heures 30 pour se terminer à 19 heures. Chaque responsable de groupe s'assurera que les conditions de quorum resteront réunies jusqu'à la clôture de nos travaux.

Mesdames, Messieurs les Conseillers régionaux, mes chers collègues, le Premier Ministre avait pris l'engagement devant les Français de restaurer la confiance en 100 jours. Les 100 jours sont derrière nous et le dernier sondage atteste de la réussite de Monsieur de Villepin, puisque 75 % de nos concitoyens se disent pessimistes quant à l'avenir : le plus mauvais résultat depuis 10 ans, depuis les funestes années de Monsieur Juppé. Monsieur de Villepin n'a pas restauré la confiance. Qu'importe l'engagement pris, il n'en tire aucune conséquence, il reste.

Échec aux régionales, échec aux cantonales, échec aux européennes, échec au référendum sur la Constitution, la droite persiste et signe. Alors que le pouvoir d'achat des Français s'étiole, alors que le prix du fioul et de l'essence s'envole, la droite gouverne par ordonnances, précarise le travail avec les Contrats « nouvelles embauches », vend les autoroutes et se déchire sur la difficile question de savoir comment diminuer l'impôt des plus riches.

Moins d'impôt pour les plus riches, moins d'État, voilà la politique qui nous est proposée.

Elle n'est pas nouvelle. C'est celle menée jadis par Margaret Thatcher, c'est celle menée par Reagan hier et par Monsieur Bush aujourd'hui. Les Français ne veulent pas de cette politique qui laisse les plus faibles sur le bord du chemin. 2007 ne devra pas être l'année de l'alternance. 2007 devra être l'année de l'alternative. La gauche se doit de proposer un projet aux Français, un projet basé sur la solidarité. Société inégalitaire contre société solidaire, voilà les deux projets qui se proposeront au choix des Français en 2007. Un projet de gauche qui devra s'appuyer sur l'expérience et le travail réalisé par les Régions.

Mes chers collègues, au moment où nos concitoyens sont victimes quotidiennement de la politique menée, je voudrais vous dire ma fierté de voir le Conseil régional apporter un peu de réconfort aux familles avec la gratuité des manuels scolaires et du premier équipement professionnel !

Je voudrais vous dire ma fierté de voir les plus démunis bénéficier d'une réduction de 75 % sur leurs déplacements en train !

Mes chers collègues, ce Gouvernement se soucie peu de démocratie. Il n'écoute pas les urnes. Il n'écoute même plus le Parlement puisqu'il gouverne par ordonnances. Ce refus du dialogue et de la concertation a été particulièrement ressenti dans le Puy-de-Dôme, cet été.

En effet, l'été a été mouvementé autour des champs d'OGM ; des champs d'OGM autorisés par le Ministère de l'Agriculture, contre l'avis de la Commission parlementaire sur les OGM, contre l'avis du Conseil régional, contre l'avis de nombreux élus locaux, contre l'avis de nombreuses associations.

Le résultat est connu. Des arrachages sauvages, des manifestations, des violences, une surveillance policière d'une ampleur exceptionnelle, des populations riveraines soumises quotidiennement à des contrôles... Il y a bien eu trouble à l'ordre public cet été, en Auvergne. Et le seul responsable de ce trouble, c'est le Gouvernement qui passe en force et qui refuse le débat.

Je vous soumettrai, au nom de l'intergroupe majoritaire, une motion en fin de Session qui permettra, je l'espère, de calmer les esprits et d'entamer un processus d'information citoyenne sur les OGM. Là encore, il s'agit bien de pallier un État défaillant.

État défaillant, État qui se défause, j'en arrive au thème de notre Session : la décentralisation.

La mère des réformes pour l'ancien Premier Ministre devient l'amère réforme pour les collectivités locales. La décentralisation ne vaut que si elle est portée par un but noble. C'est notre conception de la gauche. Lorsque François Mitterrand impulse la décentralisation en 1982, il s'agit alors de relancer la démocratie en France, de la redynamiser en donnant plus de responsabilités aux élus locaux et de rapprocher les décisions du citoyen. Et aujourd'hui, personne n'en conteste le résultat. Malheureusement, lorsque la droite se sent pousser des ailes décentralisatrices, les buts sont différents. La droite est guidée par la volonté de transférer des charges vers les collectivités et d'alléger l'État. Elle est guidée par son idéologie libérale. Elle n'est pas guidée par l'intérêt général.

L'acte II de la décentralisation a manqué l'objectif de la clarification des compétences entre les différentes collectivités. La Région est sortie rabaissée par la loi du 13 août 2004. Elle est aujourd'hui fiscalement et financièrement garrottée :

- Fiscalement garrottée car je vous rappelle qu'en Auvergne, sur 100 euros d'impôts locaux récoltés, la Région ne reçoit que 6,5 euros.

- Financièrement garrottée parce qu'il est clair aujourd'hui que la compensation à l'euro près ne se fera pas en dépit de l'affirmation du Gouvernement. Financièrement garrottée aussi parce que l'État poursuit son désengagement. Un désengagement qui s'avère systématique dans différents domaines : économie, social, politique de la ville, monde associatif, éducation nationale... Je pourrais aussi évoquer le retard de l'État dans l'application du Contrat de plan État-Région... ou la mise en œuvre de la loi de cohésion sociale. Cette loi qui s'appuie fortement sur les finances des Régions sans que ces dernières n'aient été associées à son élaboration.

Dois-je continuer en vous parlant de la SNCF qui voudrait nous faire payer les lignes nationales déficitaires ? Que vont devenir les collectivités locales à qui on demande toujours plus, les collectivités locales vers qui l'on se retourne lorsque l'État se désengage ?

L'échéance de 2007 n'en est que plus capitale. La gauche rassemblée devra rétablir un État fort, capable de promouvoir un aménagement harmonieux du territoire, un État capable aussi de lancer de vraies réformes décentralisatrices.

D'ici là, nous devons lutter au quotidien pour protéger les contribuables locaux face aux tentatives du Gouvernement de plomber les budgets régionaux. Vous pouvez compter sur ma détermination et sur celle de l'Association des Régions de France !

Je vous remercie.

*Applaudissements.*

## DÉBAT GÉNÉRAL

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL** : Je serai bref, comme vous l'avez souhaité, mais néanmoins incisif, car il me semble que l'actualité justifie quand même des interventions fortes. La première de mes interventions concerne l'énergie chère dont on a l'impression qu'on la découvre aujourd'hui en s'imaginant que cela va être un phénomène passager. Or, je pense que réellement nous sommes face à un début d'augmentation durable des prix de l'énergie et qu'il faut que notre économie s'y habitue. Cela veut dire qu'il va nous falloir, chacun, au niveau de nos différentes collectivités et au niveau de l'État, prendre des mesures qui visent à économiser cette énergie, en particulier celles qui ne sont pas renouvelables, et à les réorienter vers celles qui, au contraire, pourront être reproduites sans dommage pour la planète.

Je voulais aussi insister sur le fait que cette semaine va être la semaine des procès des faucheurs d'OGM, puisque vont se cumuler à la fois, le procès des faucheurs de l'été 2004 à Marsat, en appel, et celui des faucheurs d'août 2005, tout récemment, à Clermont-Ferrand. Je rappelle que les Verts apportent un soutien sans réserve à ces actions de désobéissance civile, même si ce n'est jamais de gaieté de cœur et qu'il est toujours désagréable de se mettre en dehors de la légalité. Mais il est parfois aussi utile que des citoyens osent braver la loi pour affirmer le droit à la démocratie. Or, l'absence de tout débat national sur un sujet aussi sensible et le refus d'instaurer le moratoire qui a été proposé par la commission parlementaire, ont contraint des citoyens à se lancer dans des actions qui peuvent être réprochées, mais qui néanmoins sont des actions courageuses, qui les mettent dans des situations difficiles et, pour notre part, nous soutenons ces actions. Nous y reviendrons tout à l'heure plus en détail dans le débat sur les vœux, mais néanmoins, je crois qu'il était important que nous affirmions notre position sur ce sujet.

Troisièmement, je voulais rappeler que, concernant le sujet de la décentralisation dont vous avez parlé tout à l'heure, les Verts sont des partisans convaincus de cette décentralisation qui permet de rapprocher les décideurs des citoyens et d'avoir des mesures qui sont plus proches des attentes des citoyens et qui sont assumées pleinement par les élus. Mais nous souhaitons une décentralisation qui soit une décentralisation honnête et une décentralisation qui ne vise pas uniquement et principalement à alléger au maximum le budget de l'État. Or, actuellement, c'est bien cette philosophie qui est développée puisque l'État a fait sien son credo de réduction de la pression fiscale, la compensation n'étant que la diminution des dépenses

publiques. Nous pensons que les dépenses publiques sont un puissant facteur de cohésion sociale et que c'est une grave erreur de vouloir chercher à les diminuer.

Dans l'examen des différents dossiers qui nous seront soumis tout à l'heure, nous verrons quelles en seront les conséquences très pratiques, que ce soit dans le domaine de l'éducation, que ce soit dans le domaine des transports. Il est clair que toutes ces conséquences sont parfaitement palpables pour nous et nous savons que derrière, elles nous occasionneront des dépenses supplémentaires que nous serons bien contraints de faire peser d'une façon ou d'une autre, sur les contribuables auvergnats. Ces mesures-là ne seront jamais prises de gaieté de coeur par la majorité, mais néanmoins, elles devront être expliquées de façon à ce que les citoyens comprennent que l'argent supplémentaire qui leur sera demandé, le sera pour améliorer leur situation et qu'il ne sera motivé que par la volonté de désengagement de l'État qui, d'une certaine façon, nous fera porter le chapeau d'un certain mécontentement.

Je ne vais pas être plus long, cela nous permettra d'avoir un débat tout à l'heure, plus approfondi sur les sujets précités.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Monsieur Hortefeux, pour un maximum de dix minutes.

**M. HORTEFEUX** : Je suis arrivé en cours et j'ai cru comprendre que vous aviez un peu réduit le temps d'intervention. Vous avez souhaité, Monsieur le Président, mes chers collègues, qu'il y ait un débat qui soit organisé sur cette décentralisation et même dix minutes, c'est bien court en tout, tant ce débat est engagé depuis 1982. On pourrait le faire durer un peu plus longtemps ! Mais, je vais répondre, si vous me le permettez, à différents points que vous avez évoqués.

D'abord, vous avez évoqué les problèmes financiers qu'entraîne la décentralisation et moi, je comprends assez bien, à vrai dire, ces inquiétudes et je voudrais essayer de vous rassurer sur la loyauté des uns et des autres et notamment de l'État, puisque vous avez mis en cause l'État, sur ce sujet.

Vous avez souligné, à juste titre, que l'article 72-2 de la Constitution prévoit un principe d'autonomie financière. On ne peut pas le passer en pertes et profits. Vous êtes obligés, les uns et les autres, et encore une fois, au-delà de bien des clivages partisans, de reconnaître qu'il s'agit d'un progrès. Ça n'existait pas – René Souchon était au Gouvernement ou allait rentrer au Gouvernement au moment des vagues de décentralisation en 1981/82 –, il n'y avait pas ce principe d'autonomie financière. On annonçait le transfert des lycées, on disait que cela allait coûter un milliard de francs de l'époque, ça a coûté 100 % de plus. Donc, je ne critique pas, à vrai dire, ce qui s'est fait à ce moment-là, mais je constate qu'il y a une évolution très lourde. Là, aujourd'hui, avec le principe qui est désormais constitutionnalisé, c'est un garde-fou, c'est donc un progrès qui a été ainsi mis en place et ça démontre le réalisme et la bonne volonté de ceux qui ont pensé et qui ont été les auteurs de l'acte II.

Je voudrais dire aussi à l'Assemblée, parce qu'on ne le sait pas forcément, qu'il existe une commission qui s'appelle la Commission consultative pour l'évaluation des charges, qui est à vrai dire présidée par quelqu'un qui est assez sourcilieux : l'ancien Ministre des Finances, Jean-Pierre Fourcade. Et croyez-moi, ce n'est pas un interlocuteur facile, qui est chargé de vérifier que, dans tous les domaines de transferts des compétences – je dis bien tous, y compris d'ailleurs celui des Rmistes qui concerne les Conseils généraux –, que l'État remplit

sans défaut et sans retard l'intégralité de ses obligations. C'est quasiment la phrase exacte de cette commission.

Alors, est-ce que ça veut dire que pour autant, tout est parfait ?

Moi, je ne suis pas là pour être manichéen. C'est vrai que dans telle ou telle situation, il y a des réponses spécifiques, en dehors du strict champ de la compensation, qui doivent être précisées, et c'est pour cela d'ailleurs qu'il y avait eu un engagement, vous le savez, du précédent Gouvernement concernant la compensation RMI.

Première remarque, c'est une démarche constitutionnelle.

Deuxième remarque, la consultation de la Commission chargée de l'évaluation des charges.

Troisième remarque, c'est la constance avec laquelle est reconduit chaque année, depuis 1996, le « contrat de croissance et de solidarité ». Moi, je vous garantis que ce n'était pas inscrit dans les faits qu'on allait systématiquement le reconduire. Il permet à la plus grande partie – et vos équipes le savent – des concours financiers de l'État (44 milliards d'euros très exactement sur 62), de progresser en tenant compte à la fois de l'inflation et d'une partie de la croissance. D'ailleurs, je n'ai pas encore eu l'occasion de le dire publiquement, mais ça signifie quoi ?

Cela signifie tout simplement qu'avec la prochaine Loi de finances, sera ainsi validé un effort d'un peu plus d'un milliard d'euros en faveur des collectivités territoriales et l'État reste, Monsieur le Président – vous avez oublié de le signaler, mais c'est sans doute un oubli passager –, le premier contributeur des collectivités territoriales. On ne peut pas dire que l'État ne fait rien puisque, aujourd'hui, c'est en terme de données brutes, le premier contributeur.

Cela signifie tout simplement que, lorsque l'on augmente la pression fiscale – je n'y reviendrai pas, vous en avez largement débattu ici pour notre Région et je passe dans un certain nombre de Régions –, je m'aperçois que ce n'est absolument pas dû aux causes de la décentralisation et qu'il n'existe absolument pas de fatalité, je le dis devant l'Assemblée, de hausse des taux telle qu'elle est aujourd'hui constatée. J'en veux d'ailleurs pour preuve qu'il existe un observatoire, l'Observatoire des Finances locales, qui est un observatoire pluripartite qui a confirmé, dans son dernier rapport, que la marge de manoeuvre financière des Régions était en 2005 – je le cite – non pas en diminution, mais en augmentation. Je vous dis ce constat, je veux vous le rappeler sans polémique, mais il relativise quand même tous les discours sur les surcoûts de la décentralisation.

Alors, maintenant, vous avez évoqué aussi, enfin indirectement, des préoccupations concernant les nouvelles compétences, notamment les moyens humains. Il existe une Commission nationale de conciliation qui a été créée par cette loi du 13 août 2004, qui constitue, je le pense vraiment sincèrement, à beaucoup d'égards, un grand progrès. Cette Commission de conciliation – je l'ai installée d'ailleurs au mois de juin dernier – a pour rôle, je le précise, de veiller à la mise à disposition, au profit des collectivités, des services correspondants aux champs de compétence déjà transférés. Alors, ça veut dire très concrètement – c'est le sujet des TOS, et j'ai eu l'occasion de le dire là aussi à plusieurs reprises –, et je vous le dis, Monsieur le Président, ne soyez pas isolé au sein de l'ARF. J'ai rencontré naturellement le Président de l'ARF et j'ai vu un certain nombre de Présidents de Régions : il n'est pas possible, je vous le dis, de laisser 1.450 agents, c'est-à-dire ceux qui

concernent notre collectivité, dans le flou et l'incertitude. Il faut en sortir. C'est l'intérêt de ces agents, et d'ailleurs je vous suggère, si vous ne partagez pas cet avis, de proposer publiquement que, si d'aventure il y avait une alternance plus tard, vous réintégreriez ces agents, dans les services de l'État. Vous leur imposeriez de rejoindre les services de l'État. Vous savez, si c'est une mauvaise idée, il faut avancer clairement, il faut avancer simplement. Il faut la condamner et en tirer les leçons. Donc, proposez-leur de revenir impérativement dans les services de l'État !

En revanche, si c'est une bonne idée, laissez leur le choix.

D'ailleurs, sur ce calendrier des transferts, vous le savez comme moi, puisque vous jouez un rôle important au sein de l'ARF, il y a eu un dialogue qui a été engagé, l'ARF s'est engagée à respecter, au nom de l'ensemble des Présidents de Régions – donc j'imagine que vous vous y associez – le principe même de la loi. Elle s'est engagée à respecter scrupuleusement la loi, souhaitait parallèlement un délai supplémentaire, délai supplémentaire qui lui a été accordé.

Très rapidement, vous avez évoqué un autre sujet, c'est la question du service public. Vous avez évoqué cette liaison, la liaison sur les lignes ultra déficitaires – il y en a trois, comme vous le savez, qui cumulent 20 millions d'euros de déficit –, et en fait, la ligne qui nous concerne, c'est la ligne Nantes/Lyon qui passe par Saint-Germain-des-Fossés. Vous savez quelle est la réalité de cette ligne ? Il n'y a que 151 passagers qui font la ligne d'un bout à l'autre. Je ne sais pas si vous vous êtes renseigné, vous avez certainement dû interroger la SNCF, qui a dû vous donner les mêmes chiffres qu'elle m'a communiqués : un passager en seconde classe paye en moyenne 60 euros, chaque passager coûte 18 euros en réalité à la SNCF. Ça veut dire qu'il y a une différence entre vous et nous, si je reprends votre raisonnement. Nous, nous ne considérons pas que service public doit obligatoirement et systématiquement rimer avec déficit. Et pour vous, j'ai le sentiment malgré tout – mais peut-être ai-je mal compris ? Je suis tout à fait prêt à faire marche arrière sur ce sujet – qu'il s'agit d'un postulat de départ. Très concrètement, d'ailleurs cette rumeur était infondée puisqu'il y a eu cette agitation, il y a eu des manifestations sur ce sujet et finalement qu'a-t-on entendu ? Que c'était une base de discussion et que finalement la SNCF d'ailleurs ne persévérerait pas sur ce sujet et je pense que c'est une bonne chose !

Vous n'avez pas évoqué, me semble-t-il – mais comme je suis arrivé quelques secondes en retard –, la décentralisation dans le domaine aéroportuaire...

**M. LE PRÉSIDENT** : Je ne veux pas vous interrompre, Monsieur, simplement il y a un rapport sur chaque thème, qui sera soumis à débat tout à l'heure, donc vous anticipez une partie du débat, mais...

**M. HORTEFEUX** : Je veux simplement dire, sur le système aéroportuaire, que, certes la gestion de l'aéroport est pour l'instant déficitaire, mais je suis convaincu – et je vous le dis là aussi très sincèrement – que l'avenir sera porteur pour notre aérodrome. Je vous demande vraiment d'accueillir cette décentralisation, non pas avec réserve, mais en réalité avec un vrai bonheur car je suis persuadé que ce sera un levier important du désenclavement. Et je vous le dis aussi – si ça vous est égal, ça ne m'étonne pas, mais confirmez-le encore publiquement ! – ce sera très important pour l'image d'une Auvergne dynamique, accueillante et ouverte, ne vous y trompez pas.

Enfin, vous avez évoqué, et ce sera mon dernier point – je ne sais pas si j'ai dépassé les délais ? Encore quelques secondes ! –, la démission de l'État. Moi, je voudrais simplement vous rappeler que l'État a injecté en 2004, 4,61 milliards d'euros dans l'économie auvergnate. Je ne vais pas vous donner le détail, mais enfin je peux vous rappeler que :

- C'est le cas pour la politique de l'emploi, avec l'allègement des charges sociales pour les entreprises auvergnates à hauteur de 345 millions d'euros.

- C'est le cas pour l'aménagement du territoire. En ce qui concerne les trois pôles de compétitivité dans notre région, croyez-moi, ça ne s'est pas fait par une opération du Saint-Esprit, ça s'est fait grâce à la mobilisation de tous, des acteurs principalement concernés et aussi des pouvoirs publics. Je ne m'étends pas, mais croyez-moi, ce n'était pas gagné d'avance.

- C'est le cas également pour la politique agricole. Monsieur Pommarel en a dit un petit mot.

- C'est le cas aussi pour le développement économique, scientifique avec la création du Canceropôle Lyon/Rhône-Alpes/Auvergne.

Je pourrais décliner, mais enfin ce qu'il faut retenir, c'est cet élément très important et cette somme très importante. Voyez, moi je ne partage pas votre avis et je l'exprime au nom du groupe. Qu'est-ce que cela veut dire décentralisation ? Cela veut tout simplement dire que les décisions doivent être et peuvent être prises au plus proche de nos concitoyens. C'est ça la décentralisation, c'est non pas un handicap, mais une chance pour l'Auvergne, en espérant que la totalité de notre Assemblée rejoindra cette opinion.

*Applaudissements dans les rangs de l'opposition.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Vous avez tenu parfaitement le délai, mais vous avez anticipé une partie de nos débats. J'espère que vous resterez pour la partie de ce débat. Monsieur Mizoule, vous avez la parole.

**M. MIZOULE** : Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a trois mois à peu près, les Français rejetaient massivement le projet de Constitution européenne. Ce fut une formidable claque infligée aux tenants de l'ultralibéralisme en France et en Europe. Un formidable message adressé à l'ensemble de la classe politique française.

Trois mois après, peut-on dire que ce message a été entendu ? Force est de constater qu'il n'en est rien. C'est l'autisme qui prévaut. Le nouveau Gouvernement, avec aux commandes ce duo de choc, improbable d'ailleurs, « de Villepin, Sarkozy », plus cynique que jamais, qui essaye de porter un coup décisif, à grands coups d'ordonnances, au mépris du débat parlementaire, à cet espoir qui est né le 29 mai dernier.

L'emploi, par exemple : ce devait être la préoccupation essentielle du nouveau Gouvernement de Monsieur de Villepin. Il en avait fait l'alpha et l'oméga de toute sa politique. On allait voir ce qu'on allait voir ! 100 jours suffiraient pour tout changer ! Et bien on a vu :

- On a vu, par exemple, la création du Contrat « nouvelles embauches » : c'est-à-dire la généralisation de la précarité avec le risque d'être licencié du jour au lendemain, une mesure

de dynamitage du code du travail, de déstructuration du droit social. C'est la légalisation du salariat « kleenex ». Il est vrai que Madame Parisot nous a expliqué entre-temps que la précarité fait partie intégrante de la nature humaine. Remercions donc, Monsieur de Villepin, pour cet élan d'humanisme.

- On a vu aussi le projet de privatisation du réseau autoroutier, ce cadeau somptueux offert aux appétits de la finance. J'observe que ce cadeau suscite quelques réactions au sein même de la droite.

- On a vu aussi le projet de suppression de services sur les corails, baptisés pour la circonstance « Trains interrégionaux » – la formule n'est pas innocente. Ce n'est pas l'argument que vient de nous délivrer Monsieur Hortefeux, sur la réduction des déficits, qui changera la réalité. Les Auvergnats, les gens de Moulins en particulier, seront moins bien desservis qu'ils ne l'étaient auparavant.

- On a vu également l'absence totale d'engagement du Gouvernement et de Monsieur Hortefeux sur le dossier « Sédiver », malgré toutes les promesses faites par son leader et ami, le Ministre d'État, Monsieur Sarkozy, et parmi les promesses qu'il avait faites lui-même, Monsieur Hortefeux, il y avait là pourtant une belle occasion de sauver 300 emplois à Vichy ! Le terrain était favorable pour exercer la défense de l'emploi. Dans le même temps, ces suppressions d'emplois se multiplient, comme par exemple tout récemment à Courpière, avec la fermeture annoncée de « Couzon » où 200 salariés vont être victimes des délocalisations. Que fait le Gouvernement ? Que faites-vous Monsieur Hortefeux ?

Face à la flambée du prix du pétrole dont l'impact est énorme sur le porte-monnaie des ménages et sur l'économie nationale, que fait le Gouvernement ? Rien. Sauf Monsieur Perben qui nous exhorte à rouler moins vite sur les autoroutes. Pas une seule seconde le Gouvernement n'a envisagé de baisser les taxes scandaleusement élevées. La seule chose que Monsieur Breton ait faite, c'est de froncer un peu les sourcils, ce qui a bien sûr fait trembler les grands groupes pétroliers, comme nous avons pu le constater. Le racket à la pompe peut continuer tranquillement.

On pourrait ainsi continuer longuement, parler d'une rentrée scolaire très difficile, parler de la réduction du taux de la Caisse d'épargne, parler du flicage des chômeurs, parler de l'invitation qui leur a été faite pendant l'été à signer des « dispenses de recherche d'emploi » ou bien parler encore de la criminalisation de l'action syndicale. Je vais m'arrêter.

Mais en plus de tout cela, les Français doivent subir, contre toute idée de solidarité – qui pourtant serait la base d'une politique de redémarrage –, le triste spectacle de la guerre des chefs qui s'étale chaque soir sur leur écran. La chronique de l'été a été régulièrement alimentée par le féroce mano à mano « Sarkozy/Villepin » où les surenchères de l'un font face à la fuite en avant ultralibérale de l'autre. Les leaders politiques, dont la seule et unique ambition est de devenir calife à la place du calife, sont en train de créer les conditions du pire pour les prochaines échéances électorales. Nous ne pouvons que faire part de notre inquiétude et de notre consternation. Pour conclure sur ce point, je voudrais vous rappeler une citation : « Le peuple est devenu l'oublié d'une démocratie du simulacre et de l'apparence : voilà la cause du mal français ». Vous aurez sûrement reconnu Jacques Chirac, candidat aux élections présidentielles.

Face à cela, la Région – oui, j’ai deux secondes de retard, je vais juste conclure – est soumise à cette politique qui frappe durement les conditions dans lesquelles elle doit exercer son activité, par rapport :

- À la décentralisation dont on vient d’entendre un plaidoyer sur les conditions dans lesquelles elle serait appliquée et l’impact négatif qui existerait sur notre collectivité, par exemple, un passif de 11 millions d’euros, épée de Damoclès au-dessus de nos têtes, par le transfert de l’aéroport de Clermont-Ferrand.
- Aux Fonds européens où la grande question qui nous est posée aujourd’hui, est de savoir comment ces fonds-là pourront, demain, jouer la solidarité à l’échelle de l’Europe. Si nous en restons à la position du Président de la République de financer à 1 % du PIB, il est clair que l’Auvergne et une bonne partie de la France ne bénéficieront plus de ces fonds.

Voilà, mes chers collègues, quelques observations sur le contexte d’aujourd’hui. Pour ce qui nous concerne, nous continuerons à travailler au sein de cette Assemblée régionale pour apporter des solutions positives et construire les solutions de demain pour une vraie alternative à cet ultralibéralisme.

L’espoir du 29 mai ne doit pas être déçu !

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Vous avez pris la minute de Monsieur Pommarel ! Monsieur Hortefeux.

**M. HORTEFEUX** : Je demanderai aux orateurs suivants de ne pas me mettre en cause nominativement, comme cela je ne demanderai pas de droit de réponse, ce sera plus simple. Si vous me le permettez, juste une phrase. Monsieur Mizoule a évoqué le dossier « Sédiver ». Il a raison, simplement, il y a une chose qui est importante, c’est qu’on tienne le même discours dans une assemblée publique que lorsqu’on la tient dans une enceinte privée. La réalité est très simple, Monsieur Mizoule, et vous le savez et vous ne pouvez pas me démentir : c’est qu’il y a une initiative qui a été lancée, effectivement par le Gouvernement. Qu’est-ce que c’était « Sédiver » ? « Sédiver », c’était 284 emplois. Le Gouvernement proposait un accompagnement qui en sauvait 166.

*Contestation de Monsieur Mizoule.*

Attendez, laissez-moi terminer, je ne vous ai pas interrompu.

Il en proposait 166. Vous-même, et à vrai dire Monsieur Mizoule, je ne veux pas rentrer dans les détails, plutôt vos amis que vous-même – vous voyez que je fais la distinction – se sont lancés dans une surenchère dont nous savons, vous et moi, à quoi elle a abouti. Elle a abouti à une impasse totale.

C’est-à-dire qu’il y avait une proposition qui sauvait l’entreprise « Sédiver », cette proposition a été sabotée et résultat, elle a conduit à une impasse totale dont vos amis doivent assumer seuls aujourd’hui la responsabilité. Il ne faut pas exagérer.

*Applaudissements dans les rangs de l’opposition.*

*Échange de propos hors micros entre Monsieur Mizoule et Monsieur Hortefeux.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous rappelle que le débat de politique générale n'entraîne pas un dialogue, parce que généralement, il y a une partie de la salle qui est autiste sur une intervention et après c'est l'autre partie de la salle qui devient autiste. Sur « Sédiver », on fera quand même une mise au point à la fin de la séance, si vous le permettez, mais je ne veux pas qu'on la mette dans le débat de politique générale. Monsieur Bacquet, vous avez vraiment dix minutes.

**M. BACQUET** : Monsieur le Président, mes chers collègues, la Session d'aujourd'hui porte, il me semble, essentiellement sur la mise en place à marche forcée de la décentralisation « Raffarin ». Cette marche forcée est la suite logique d'une adoption par l'article 49-3 à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire, sans débat, en catimini, sans permettre aux Français de mesurer toutes les conséquences de cette loi. Les Français, les élus sont pour la décentralisation qui doit rapprocher les décisions des citoyens. Pourtant les craintes sont toujours aussi nombreuses et se confirment malheureusement sur cet acte II de la décentralisation. À quelques mois de la mise en application des textes, il nous fallait un nouveau débat. Merci, Monsieur le Président, de l'avoir organisé.

Oui, les Français sont pour la décentralisation mais il est bien loin le temps de la décentralisation « Defferre-Mitterrand » de 1982, décentralisation bâtie dans le sens de l'intérêt commun et à laquelle la droite s'est opposée fermement – Monsieur Proriol faisait d'ailleurs partie des parlementaires les plus opposés. En 1982, on évoquait à l'époque un projet politique ouvrant aux Régions, Communes et Départements, de nouvelles responsabilités. Cette décentralisation de 1982 conduisait au renforcement du contrôle démocratique par les citoyens des décisions qui les concernaient, aux fins de corriger les inégalités entre les individus et entre les territoires. C'était là l'esprit de la loi !

Faut-il rappeler que face à cette démarche démocratique permettant aux élus de pouvoir assurer enfin l'ensemble de leurs responsabilités locales, la droite s'est opposée avec la plus grande véhémence, assurant par avance que ces réformes conduiraient le pays à l'irresponsabilité et au chaos – j'ai repris bien sûr ses termes ? Or, si en 1982 les Français voulaient la décentralisation, c'est qu'ils la savaient bâtie dans l'intérêt commun. Aujourd'hui, ils redoutent les conséquences de l'acte II, bâti avant tout dans le but de transférer des déficits de l'État aux Régions. Il est malheureusement révolu le temps où décentralisation voulait dire proximité, solidarité, choix d'investissements.

Et pourtant, même ceux qui l'ont tant combattue en 1982 ont pu en mesurer la pertinence. Elle aura permis la construction de lycées, et dans cette région, le Lycée Lafayette, celui de Monistrol, de Cournon, et de bâtir de grands projets structurants dont on ne partage pas obligatoirement l'opportunité. Aujourd'hui, l'acte II de la décentralisation « Raffarin » est conçu, à dessein, sur la seule arithmétique budgétaire où, pour alléger la situation financière de l'État, on se décharge sur les Régions. Faut-il rappeler, à titre indicatif, que la dette de l'État dépasse aujourd'hui les 1.000 milliards d'euros, le produit de l'impôt sur le revenu ne suffisant plus à payer les intérêts annuels de cette dette ? Certains économistes qualifient dans les hebdomadaires, régulièrement, cette situation de quasi-faillite.

C'est pourquoi aujourd'hui, le transfert que l'on nous impose, signifie que nous devons, pour gérer les charges de fonctionnement que l'État ne peut plus assumer, solliciter les contribuables auvergnats et ouvrir, partout en France, une ère inéluctable d'augmentation des impôts locaux. Cela est révoltant car la méthode est injuste et elle est inacceptable. Il est tout

aussi incontestable que cette décentralisation consacre la fatalité d'une France à 22 vitesses et renonce à l'idée généreuse de la décentralisation solidaire, voulue et votée par la gauche en 1982.

En ce sens, les rapports que vous nous avez communiqués sont éloquentes, Monsieur le Président. Ils détaillent bien l'ampleur des transferts de charges, mais en aucun cas ne permettent d'accréditer les propos du Ministre Coppé lorsque celui-ci affirmait que les compensations financières se feraient à l'euro près. Comment cela pourrait-il être possible d'ailleurs, lorsque l'on voit que l'État transfère tout ce qui est déficitaire, tout ce qui est en sous-effectif, et tout ce qui est déjà largement obéré par un endettement massif ?

Un fait est établi avec certitude : en raison de cette pseudo-décentralisation, les effectifs qui sont imposés au Conseil régional seront sept fois supérieurs aux effectifs actuels. D'un seul coup, il nous faudra gérer 1.700 agents, du fait de l'intégration dans nos effectifs de 1.450 Agents Techniciens et Ouvriers de Service des lycées. Certaines organisations syndicales ne craignent pas de qualifier cela d'une future « usine à gaz ». Et dire que l'opposition régionale dénonçait ici, il y a quelques mois, les quelques vingt créations de postes que notre majorité régionale a inscrits au tableau des effectifs depuis avril 2004. Bien entendu, c'est sur cette base de 1.450 agents que l'État calcule son transfert de ressources, sans prendre en compte les besoins réels en personnels qu'exigerait une meilleure qualité de service, sans prendre en compte l'impact de surcoût salarial qu'entraînera l'intégration des agents qui le souhaiteront dans le statut de la Fonction publique territoriale, puisque ceux-ci auront deux ans pour opter pour l'un ou pour l'autre des statuts. Alors, Monsieur le Président, lorsqu'on vous interpelle en disant : « Si vous revenez au pouvoir, à l'échelle nationale, ferez-vous faire marche arrière ? ». Moi, je prends le pari que la majorité des transférés choisira le statut de la Fonction publique territoriale parce qu'il est plus intéressant.

Alors, Monsieur le Ministre, avec tout le respect que j'ai pour vous, prendrez-vous l'engagement que vous souhaiteriez le retour, dans le giron de l'État, aux conditions d'un alignement de leur salaire sur le salaire de la Fonction publique d'État, c'est-à-dire une régression salariale s'ils sont intégrés à la Fonction publique territoriale ? Oui, dans ces conditions, comment croire que le transfert se fera à l'euro près ? Mes chers collègues, à l'évidence ce transfert ne sera pas neutre pour les finances régionales. Je prédis que nous serons, au final, loin du compte et que la charge supplémentaire reviendra à terme sur le contribuable régional.

Même constat, même inquiétude pour le transfert à la Région du domaine aéroportuaire, particulièrement l'aéroport de Clermont-Ferrand/Aulnat, dont le déficit cumulé est de 11,3 millions d'euros, excusez du peu, dans une période de sévère recul du trafic des passagers, avec des perspectives plus que sombres ! Trois chiffres pour illustrer mon propos : 800.000 passagers transportés en 2002, 350.000 en 2004 et 300.000 attendus en 2005 ! Ce ne sont pas les chiffres de la fréquentation de Vulcania et vous comprenez qu'à voir la similitude, je ne peux pas partager l'optimisme de certains. Ce transfert des aéroports aux Régions confirme que la décentralisation Raffarin n'est qu'un transfert de déficit. Seuls les aéroports déficitaires sont transférés aux Régions, l'État se gardant les autres, c'est-à-dire ceux dont la gestion est rentable et se situent dans les régions riches. Curieuse approche d'une décentralisation solidaire.

La future responsabilité régionale de l'AFPA et le service régional de l'inventaire complètent cette série de transferts qu'on nous impose. Dans ce domaine-là, transfert à l'euro

près : il y avait quatorze personnes il y a deux ans, il y en a douze aujourd'hui. Bien sûr, douze seulement seront compensées. Que dire du transfert des formations et des bourses étudiantes du secteur social, lorsque l'on sait qu'il y aura demain davantage d'élèves à aider, sans compensation supplémentaire de l'État ?

Nous savons tous que dans le domaine social, les ressources affectées par l'État sont loin de couvrir les besoins (six écoles agréées, quatre compensées), ce qui nous promet vraisemblablement des réajustements financiers douloureux. Oui, mes chers collègues, la décentralisation vue par la droite ne peut qu'amplifier nos craintes quant à la paralysie budgétaire future de nos Régions. Il va de soi qu'avec cette décentralisation, sont désormais menacés de paralysie un certain nombre de nos investissements futurs. Les masques étant tombés, il est facile de comprendre pourquoi la droite a choisi d'utiliser l'article 49-3 pour faire passer cette réforme injuste, aux conséquences très lourdes pour les finances régionales, interdisant tout débat, tout amendement et toute modification éventuelle des conditions de transfert.

Je pose solennellement aujourd'hui la question. Comment dans de telles conditions pourrions-nous maintenir la fiscalité régionale en l'état ? Il n'y aura que deux solutions : augmentation des impôts ou diminution du champ d'interventions de la Région. Je le dis par avance et nous le répéterons, toutes les incidences d'augmentations fiscales que connaîtra notre Région seront de la responsabilité de ceux qui ont soutenu le texte « Raffarin », qui ont cautionné cette décentralisation bâclée, mal conduite et dont le seul but était de décharger l'État. Oui, Messieurs de la minorité, les augmentations fiscales futures induites par votre réforme seront de votre responsabilité et il vous faudra les assumer. Cette décentralisation, je le crains, préfigure aussi l'abandon à terme d'un grand nombre de prérogatives régionales que nous assumions jusque-là. En effet, si nous voulons maintenir une fiscalité constante, il nous faudra renoncer à des interventions en faveur de secteurs d'activités sur lesquels nous sommes déjà des acteurs importants. De tels désengagements, Messieurs de la minorité, seraient aussi de votre responsabilité et il vous faudra les assumer. J'ajouterai que la dette gigantesque que vous nous avez laissée en héritage n'arrangera malheureusement pas la situation. Une vérité s'impose d'elle-même : la Région ne pourra pas répondre favorablement à toutes les demandes en raison des nouvelles obligations que l'État nous impose. Et pourquoi ne pas dire clairement que pour la droite, le transfert des déficits permettra au Gouvernement d'alléger les impôts des plus riches !

Il s'agit bien d'un choix idéologique, mes chers collègues. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner la politique du Gouvernement actuel. Villepin était, à vous entendre, chers collègues de la minorité, en rupture avec Raffarin. Ce devait être en 100 jours, le retour à la confiance de tous les Français. Jamais le moral n'a été aussi bas ! Pour ce qui concerne les affaires régionales : la certitude, c'est que Monsieur de Villepin n'est pas revenu sur la décentralisation « Raffarin ». Il la cautionne donc.

Monsieur le Président, mes chers collègues, comment ne pas partager le pessimisme de tous les Français lorsqu'on constate l'état actuel de notre pays :

- Taux de croissance au plus bas.
- Consommation des ménages qui s'effondre, obérant toute perspective de maintien de la croissance.

- Baisse des investissements de nos entreprises dont nous mesurerons demain les conséquences en matière d'emplois.
- Dégradation sans précédent de la balance commerciale – et le pétrole n'est pas le seul responsable, d'autant qu'on oublie de dire que l'euro fort a compensé partiellement cette hausse.
- Flambée des prix du carburant qu'accentue un refus du Gouvernement de revenir sur la TIPP flottante, qui permettait de limiter la hausse du prix à la pompe par un blocage de l'évolution des taxes.
- Quant à l'emploi et malgré des radiations massives qui permettent aux chiffres actuels d'afficher une légère baisse du chômage, nous savons que celle-ci est due principalement à la mise en place d'une politique d'emplois aidés. Quelle démonstration de l'incohérence gouvernementale qui, après avoir supprimé les postes d'aides éducateurs, les réintroduit en fournissant une explication inverse de celle qui justifiait la suppression. Oui, l'emploi demeure la préoccupation principale de tous les Français. Tous les élus ici le savent bien.

La situation de notre pays est préoccupante et ce que l'on nous annonce pour demain laisse sceptique quant à l'efficacité des mesures à venir. Car demain, mes chers collègues, c'est la réforme de l'impôt sur la fortune pour satisfaire une clientèle de privilégiés au détriment de l'intérêt du plus grand nombre. Demain, c'est le démantèlement du service public avec la suppression des liaisons ferroviaires non rentables, même si cela est partiellement démenti. Il s'agit de rumeur. Rumeur peut-être aussi, mais ce Gouvernement, puisqu'il ne gouverne pas à vue, doit gouverner par la rumeur.

Et bien, c'est aussi demain, le bradage du patrimoine public avec la privatisation de l'énergie et même des autoroutes alors que le maintien de celles-ci dans le giron de l'État pourrait rapporter au budget des ressources conséquentes

**M. LE PRÉSIDENT** : Mon cher collègue, si vous pouviez conclure...

**M. BACQUET** : Demain, avec la mise en place du Contrat « nouvelles embauches », nous mesurons déjà la précarité qu'instaurera l'invention de ce contrat dit à durée indéterminée, d'une durée limitée dans le temps et qui permet d'instaurer l'autorisation non administrative de licenciement à tout moment. Oui, mes chers collègues, 100 jours se sont écoulés depuis la nomination de Monsieur de Villepin, 100 jours qui devaient tout transformer, 100 jours qui n'ont fait que confirmer la politique inégalitaire et destructrice de la droite. 100 jours qui ne font que renforcer les inquiétudes et les angoisses du peuple français. Monsieur le Président, vous avez souhaité ce débat sur l'acte II de la décentralisation, sachez que nous assumerons nos responsabilités. En républicains et démocrates, nous appliquerons les lois de la République. Mais sachez aussi que nous saurons dénoncer en permanence les conséquences néfastes d'une loi bâclée qui n'est que l'expression du désengagement massif de l'État et d'une politique libérale toujours hostile aux fonctions régulatrices de l'État.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je vous propose que nous abordions le débat et je suis très content que notre collègue Hortefeux soit présent, puisque par ailleurs il est l'interlocuteur des collectivités territoriales, peut-être pourra-t-il nous apporter des réponses à un certain nombre de doutes ? Avant de passer la parole au rapporteur de la Première Commission, je voudrais simplement dire un tout petit mot sur l'autonomie des collectivités. S'il est vrai que les Communes et les Départements ont une assez grande autonomie en terme de fiscalité, il n'en va pas de même pour les Régions puisque seulement 25 % des ressources sont basées sur l'impôt, le reste étant la contribution essentiellement de l'État : 75 %. Ça n'est donc pas négligeable. Je ne risque pas de l'oublier !

Nous voyons bien que nous allons vers ce que nous appelons un effet « ciseau », puisque, quand nous aurons passé tous les rapports, nous verrons qu'en étant républicains, en appliquant la loi, nous aurons à faire des dépenses qui ne sont pas compensées par l'État. Ce sont, pour l'État, de nouvelles dépenses, ne serait-ce que le régime indemnitaire qui s'appliquera aux TOS qui n'est pas pris en compte par l'État. Nous espérons – mais tout le monde sait bien que nous rêvons – une improbable réforme de la fiscalité locale et je dois dire que j'ai bien conscience que c'est, non pas une improbable, mais une impossible réforme de la fiscalité locale. Si on avait eu la réponse au cours des trente dernières années, je crois que la réforme aurait eu lieu. Aujourd'hui, on assiste encore une fois à une opération qui va être difficile, qu'on peut qualifier d'effet « ciseau », à savoir que 25 % du budget régional dépendant directement des impôts locaux serviront à financer des charges nouvelles, donc pas compensées par l'État et qui seront incontournables. On voit bien que la dotation de l'État, 75 %, sous des formes différentes, y compris la TIPP, n'évoluera que dans le cadre du budget national et non pas sur la situation locale.

Nous allons avoir des années difficiles et je crains que la Région, pour faire face à ses compétences nouvelles, n'abandonne des compétences optionnelles qui sont d'aller aux côtés des autres collectivités qui, elles, se trouveront dans ce cas-là dans des situations encore plus difficiles puisqu'elles ne pourront plus réaliser leurs projets. Ce n'est pas une polémique, ce n'est pas une critique, je crois que c'est simplement du réalisme et je tire la sonnette d'alarme. Monsieur le Ministre – là je m'adresse au Ministre – en vous disant combien nous aimerions que soient pris en compte un peu plus les difficultés que vont rencontrer des collectivités territoriales. Je sais que le budget de l'État n'est pas dans une situation aussi florissante pour permettre des gestes de générosité non prévus par la loi. Ceci étant, dans cinq ans, nous serons obligés de faire un constat et je crois qu'il sera amer pour les collectivités territoriales.

Je passe la parole à Monsieur Hortefeux.

**M. HORTEFEUX** : Très honnêtement, je partage votre préoccupation sur le régime indemnitaire des TOS. L'ARF m'a communiqué un certain nombre de remarques. Ce régime indemnitaire relève de différents ministères et à l'évidence, cela ne peut pas rester dans le flou comme ça l'est aujourd'hui. Donc, je vous le dis, je m'engage et je pèserai de tout ce que je peux pour qu'il y ait une base juridiquement solide pour aujourd'hui et demain, pour ce régime indemnitaire, parce qu'effectivement, la remarque qui m'a été transmise, est totalement fondée.

**M. LE PRÉSIDENT** : On gardera ça au procès-verbal ! Mais vous avez aussi un Directeur général des collectivités territoriales qui est le même depuis longtemps et qui est beaucoup moins souple que vous dans le discours.

**M. HORTEFEUX** : Il était Directeur général des services d'une Région dirigée par quelqu'un qui était un peu de vos amis.

**M. LE PRÉSIDENT** : ... C'est pourquoi on recrute des hauts fonctionnaires comme Directeurs généraux des services ! La parole est à la Première Commission et on va débattre sur chaque rapport.

Première Commission, qui est le rapporteur ?

*Échange de propos hors micros au sein de l'Assemblée.*

Bien, on passe à la Deuxième Commission parce qu'on ne va pas perdre de temps, on est très pris par le temps. Enseignement secondaire, lycées et enseignements artistiques, je présume que c'est Monsieur Bussière ?

## RAPPORTS DU PRÉSIDENT

### DÉCENTRALISATION

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION  
présidée par Mme Arlette ARNAUD-LANDAU

#### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : LYCÉES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

*Rapport n° 1 présenté par M. Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE** : Monsieur le Président, mes chers collègues ce rapport n° 1, page 1, éclaire en effet un thème important qui vient d'être évoqué dans la discussion initiale, à savoir le transfert de 1.450 agents que nous nous apprêtons à accueillir. Une multiplication par plus de six des effectifs de notre Région ne peut en effet nous laisser indifférents. Ce dispositif répond à des objectifs contestables, à des modalités incertaines, mais par contre, à des coûts certains pour notre collectivité :

- Objectifs contestables avec un risque de fractionnement de l'équipe éducative, avec un risque de rupture avec la logique de service public, en tout cas pour les collectivités qui le décideraient.

- Des modalités incertaines, y compris l'échange que nous venons d'avoir ici-même, attestent qu'un certain nombre de choses sont loin encore d'être calées. Mais pour éclairer l'Assemblée, j'illustrerai simplement ce point en indiquant que nous aurons, par exemple, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la charge du remplacement de personnels que nous ne gérons pas, ce qui reconnaissons-le, n'est pas d'une très grande simplicité.

- Des coûts certains par contre pour notre collectivité, coûts inévitables liés à l'existence de primes différenciées. Je suis ravi qu'enfin, cet aspect-là commence à être reconnu. Le chiffrage n'est pas une masse négligeable. Selon nos estimations, il s'agit en gros d'une enveloppe de 4 millions d'euros par an, on voit bien qu'il ne s'agit pas de régulations et de discussions à la marge.

- Mais aussi des coûts supplémentaires liés à des sous-dotations actuelles, sous-dotations en terme de postes, et c'est manifeste dans un certain nombre d'établissements. Sous-dotations sur les lignes budgétaires de remplacement où il est de notoriété publique que ces lignes budgétaires de remplacement, qui seront certes transférées, ne permettent pas aujourd'hui d'assurer le remplacement effectif des personnels malades dans l'année. Enfin, coûts liés à des fonctions nouvelles, non prises en charge actuellement et je pense notamment au débat qui n'est pas encore abouti avec l'autorité ministérielle, sur la question des services informatiques.

Alors, mes chers collègues, ce rapport illustre les différentes compétences qui sont, de fait, transférées : l'accueil dans les établissements, avec la mission d'entretien, le service de restauration et la mission d'hébergement.

Ce rapport fait état également de nos responsabilités et du traitement d'un certain nombre de difficultés techniques que je vais évoquer, et notamment de la question des cités scolaires. Et vous voyez bien l'élément de complexité supplémentaire puisque ces cités scolaires dépendent par nature de deux collectivités différentes qui auront à charge chacune ces personnels. Des modalités concrètes de mise en oeuvre sont étudiées et mises en place, de même pour les équipes mobiles avec les mêmes problématiques.

Le troisième point fait état des enseignements artistiques qui feront l'objet d'une analyse dans le cadre d'une commission du plan régional de développement des formations (PRDF).

Simplement, je ne souhaite pas laisser dire ou laisser entendre ici que la Région ne s'occuperait pas du transfert des personnes. L'objectif de ce rapport est précisément de faire en sorte que ces personnels ne soient pas les victimes de la situation et que les élèves, dans les établissements, ne pâtissent pas de ces transferts de charges. Vous le verrez ou vous l'avez vu, nous proposons, par le projet de convention-type qui vous est présenté – qui sera examiné dès mercredi dans une réunion de travail approfondi avec l'ensemble des proviseurs de l'Académie –, un projet qui réaffirme à la fois le caractère de service public de l'intervention des personnels TOS, mais également leur pleine appartenance à la communauté éducative : c'est l'article 2 ; leur pleine compétence en matière de restauration qu'il n'est pas question, en tout cas pour nous, ici, Région Auvergne, de privatiser : c'est notre engagement dans l'article 8. Il s'agit aussi de poser les bases de nouvelles modalités de relations avec les établissements par la mise en place d'un conseil des TOS dans chaque lycée : c'est l'article 5. La possibilité nouvelle laissée aux établissements de prendre directement en charge des grosses réparations grâce à un budget délégué : c'est l'article 7. Enfin, faire vivre, conformément à nos objectifs politiques, des objectifs nouveaux en favorisant par exemple, dans nos structures de restauration, une alimentation basée sur l'agriculture biologique et de qualité : c'est l'article 8. La réalisation également d'espaces informatiques dans les internats : c'est l'article 9. Enfin, une politique énergétique prenant en compte les exigences environnementales : c'est l'article 10.

Donc, vous le voyez, mes chers collègues, nous sommes en effet soucieux et surtout très occupés par cette mise en place difficile. Très soucieux des conséquences financières, en

même temps, nous prenons pleinement nos responsabilités pour que les mauvais coups de l'État n'aient pas de conséquences pour nos établissements. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Nous passons au rapport n° 4, en restant dans la même commission. Madame Arlette Arnaud-Landau, vous avez la parole.

ÉLABORATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE  
DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE L'ASSOCIATION NATIONALE  
POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES - AFPA

*Rapport n° 4 présenté par Mme Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Dans ce rapport n° 4, page 23, il s'agit du transfert de l'AFPA au niveau de la Région. Nous avons le transfert pour le moment de la commande publique qui représente quand même 13 millions d'euros, sachant que tout ce qui est orientation resterait de la compétence de l'État. Je dis « resterait » parce que, quand même, il y a pas mal d'évolutions. Pour ce qui est du transfert de l'AFPA, ce transfert peut intervenir jusqu'au 31 décembre 2008. Vous savez qu'il y a une grande discussion au niveau national, l'Association des Régions de France a posé beaucoup de questions au niveau de l'État. Il reste encore beaucoup de réponses en attente, ne serait-ce qu'au niveau du transfert de l'immobilier, parce que là aussi il y a des interprétations différentes. On ne sait pas si, à ce jour, le transfert de l'immobilier est concerné. Pour la Région Auvergne, nous avons fait un état des lieux, nous avons rencontré le Directeur général de l'AFPA Auvergne et les services de l'État, parce qu'il y aurait une convention tripartite entre l'association nationale, la Région et l'État. Nous avons eu déjà des rencontres pour ce qui est de la politique de l'AFPA au niveau de l'Auvergne. Vous avez un premier état des lieux qui a été fait. On nous propose d'attendre encore l'année 2006, qui sait peut-être l'année 2007, pour travailler sur le projet de convention tripartite, ne serait-ce que pour attendre les réponses aux différents questionnements et savoir où on en est au niveau de l'immobilier, et peut-être aussi dans le cadre de la réfection du PRDF. Bien sûr, on associe tout ce qui est de la commande publique parce que, comme je vous le disais, c'est quand même un marché important au niveau de l'AFPA, pour qu'on puisse savoir où on va, parce que là aussi il y a beaucoup d'inconnu.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des interventions ? C'est un dossier qui est loin d'être bouclé. Pas d'intervention ?

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Il y a une grosse interrogation par rapport à l'immobilier, nous n'avons toujours pas de réponse. Si vous parlez au personnel de l'AFPA, l'immobilier n'est pas transféré. Quand vous allez en réunion au niveau national, l'immobilier est transféré. Donc là, c'est vraiment l'inconnu. Je regrette que l'AFPA n'intéresse pas Monsieur le Ministre.

**M. LE PRÉSIDENT** : En tant que collègue, il n'est pas Ministre.

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Je voudrais savoir si Monsieur le Ministre peut me répondre au niveau du transfert de l'immobilier. Monsieur Hortefeux, soyez intéressé par ce que je dis au niveau de l'AFPA, au niveau de la formation professionnelle parce que je vous assure que cela a des conséquences au niveau de la Région qui ne sont pas moindres. Je vous mets à l'amende !

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des interventions ? Je pose la question quand même à Monsieur Hortefeux. La question qui est posée sur l'AFPA, en dehors de la négociation en cours, c'est quid de l'immobilier ? Est-ce qu'il fait partie du package ou au contraire, est-ce que l'immobilier reste propriété de l'État ?

*Réponse hors micro de Monsieur Hortefeux.*

Je comprends bien que vous ne pouvez pas être sur tous les dossiers, mais est-ce que vous pourriez informer l'Association des Régions de France aussi, car c'est une question qui a été posée aussi au niveau national.

**M. HORTEFEUX** : J'ai reçu Jacques Auxiette qui m'a remis un listing de questions et celle-là n'y était pas. L'ARF va peut-être me l'adresser mais en tout cas je ne l'ai pas eu encore. J'en ai beaucoup d'autres, très honnêtement, mais pas celle-là.

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien, on va le rappeler à Auxiette. Il a peut-être laissé ça dans le train... Pas d'autres interventions sur l'AFPA ? Pourtant c'est un très gros morceau. Bien, je vous remercie. Je pensais qu'il y aurait eu plus de débats quand même. On a un discours et puis après sur le détail on semble moins passionné.

*Réponse hors micro d'un Conseiller régional.*

Très bien, ne nous précipitons pas, c'est ça, voilà, d'accord ! Et bien, un autre dossier qui lui est urgent et brûlant, c'est l'information sur la formation sociale et paramédicale.

## INFORMATIONS SUR LES FORMATIONS SOCIALES ET PARAMÉDICALES

*Rapport n° 5 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Rapport n° 5, page 25. Là, inutile de vous dire que ce dossier de transfert aura des conséquences très importantes sur le budget de la Région, parce qu'elle devra assumer la charge financière supplémentaire, sur les années à venir, au niveau des compléments de formation. Vous avez vu que la loi du 13 août 2004 a transféré les compétences aux Régions en matière de formation sociale et paramédicale et nous avons depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 les financements des dépenses des établissements de formation du secteur sanitaire et social. En Auvergne, vous avez six écoles agréées par l'État pour dispenser des formations sociales : l'EPSI, l'EPIRES, l'UFTS, la Croix Rouge française, le Lycée « Sidoine Apollinaire » et le GRETA Nord-Allier. Il y en avait simplement quatre d'entre elles qui bénéficiaient, ces dernières années, du financement de l'État.

Donc, nous avons six écoles avec des formations, et quatre écoles financées par l'État. Cherchez la différence par rapport au transfert ! Là aussi, c'est quand même l'inconnu. Nous avons, aujourd'hui, 50 % du budget qui a été versé au niveau des différents établissements. Je crois que la Région a assumé son rôle. Les établissements ne subissent pas de conséquences, de par la volonté de la Région au niveau du fonctionnement.

Après, vous avez, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, le transfert des dépenses pour les établissements du secteur paramédical. Alors, regardez les textes : les textes disent que la Région se voit transférer, lorsqu'ils sont publics, les charges de fonctionnement et d'équipement des instituts

ou des écoles des professions du secteur paramédical et que les Régions peuvent également participer, suivant leur volonté, au financement du fonctionnement et à l'équipement des établissements lorsqu'ils sont privés.

En région Auvergne, vous avez 29 établissements dont deux établissements du secteur privé qui sont concernés par ce transfert. Là aussi, je pose la même question que pour le secteur sanitaire et social : quid du transfert pour le fonctionnement des deux écoles privées ? On sait bien, autant pour la formation du secteur social, que pour toutes les formations paramédicales, que nous allons avoir une augmentation dans les années à venir au niveau justement de ces formations. Là aussi, pour tout ce qui est du différentiel entre ce qui existe actuellement et ce que nous allons devoir développer – et notamment dans la VAE, parce que nous avons aussi le projet de la validation des acquis de l'expérience, pour accompagner les salariés dans leur promotion –, c'est la Région qui devra, à elle seule, assumer ce financement. Je peux vous dire que ce sera un coût très important pour la Région sur son volet formation. Je voudrais vraiment que vous le mesuriez. C'est vraiment un impact important et des conséquences financières très importantes. Tout comme au niveau des bourses des étudiants, l'État – et je me félicite que les étudiants puissent bénéficier de bourses plus importantes –, est bien gentil d'avoir voté ce changement et cette évolution, mais j'aurais aimé aussi qu'il prévoit les transferts également du différentiel positif aux Régions, ce qui n'est pas le cas. Donc, l'État prend des décisions mais ne transfère pas le financement qui va avec. Là aussi, c'est une inquiétude. Aujourd'hui, la Région a fait l'avance au niveau des bourses. Quand je m'étais renseignée, il n'y avait toujours pas le transfert des crédits, pour les bourses au niveau de la Région. Je ne sais pas si aujourd'hui, nous avons le transfert ou si c'est la Région qui a fait l'avance des crédits ? On l'a ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Partiellement, car c'est financé par une part de TIPP. On ne l'a pas totalement.

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Je m'excuse, Monsieur le Président, je continue. On sait bien aussi qu'au niveau de tout le secteur paramédical, au niveau de la formation dans les établissements de santé, le budget de fonctionnement se trouve un peu noyé dans la masse des budgets de fonctionnement des hôpitaux. Alors, autant on a pu identifier, si je prends l'exemple du CHU de Clermont, dans le budget de fonctionnement de 6 millions d'euros, à peu près 4 millions d'euros – on sait aussi que l'établissement vend également de la formation, là, on peut identifier un million d'euros –, autant par exemple sur Clermont, on a une inconnue sur un million d'euros au niveau de la formation, parce que c'est dispersé dans le budget de l'hôpital. Et je vous parle de l'hôpital de Clermont, mais je pourrais vous parler de celui du Puy que je connais bien, tout comme on pourrait parler d'Aurillac etc.

Là aussi, c'est vraiment le grand inconnu par rapport à ce budget de fonctionnement. Donc, je ne peux parler que de grosses interrogations par rapport à ces transferts au niveau des moyens.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Là encore, en résumé, il y aura la compensation à l'euro/l'euro sur la moyenne des trois dernières années, mais on sait aujourd'hui que l'évolution des bourses, y compris fixées par l'État, ne sont pas dans le cadre de la moyenne des trois dernières années et que d'autre part, les besoins en formation vont augmenter de façon très sensible, puisque dans les dix ans qui viennent, plus de 50 % des secteurs social, sanitaire et paramédical seront renouvelés. C'est-à-dire que nous allons avoir une offre de

formation qui va être multipliée par deux. Mais l'État va compenser et respectera sa parole à l'euro/l'euro pour ce qu'il dépensait, pas ce sur ce que nous serons obligés de dépenser.

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Par exemple sur le CHU, on a 4 millions d'euros que l'État va transférer mais sur les deux autres millions d'euros, à part la connaissance de ce que l'établissement vend comme formations, il y a un million d'euros qui manquera à l'appel, où ira t-on le chercher ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Nouhen.

**Mme NOUHEN** : Si je peux me permettre de compléter, Monsieur le Président, il y a aussi quelque chose qu'il faut prendre en compte, c'est qu'on est sur des diplômes d'État et ces diplômes d'État, au niveau des contenus de programmes restent de la compétence de l'État.

*Intervention hors micro de Monsieur Aulagnier.*

Au niveau du contenu du programme, ça reste de la compétence de l'État, heureusement. Mais par contre, si je peux me permettre, par exemple, pour des formations que je connais bien, celle des assistants sociaux, il y a une réforme qui vient de se mettre en place et qui amène le rallongement de la scolarité de l'ordre de 350 heures, les programmes étaient sur 1.400 heures et ils passent à 1.750, donc ces 350 heures qui viennent d'être mises en place à la rentrée, ne rentrent pas dans les calculs qui ont été faits sur les trois dernières années et on risque d'avoir la même chose, si vous voulez, pour d'autres formations pour lesquelles il y a des réformes en cours et en particulier des allongements pour que ces formations soient plus performantes par rapport aux besoins actuels des diplômés.

*Intervention hors micro de Monsieur Aulagnier.*

Si, si, si, je vous parle des formations d'assistant social et je suis bien placée pour savoir qu'elles rentrent dans le transfert qui actuellement a été fait au niveau des Régions.

*Intervention hors micro de Monsieur Aulagnier.*

Si, si, si, c'est parce que vous n'avez pas lu avec suffisamment d'attention peut-être. Voilà ! Donc, si vous voulez, pour toutes les formations de travailleurs sociaux, on a l'allongement, on a le vieillissement, on a l'augmentation des effectifs du fait des difficultés des personnes et on a l'augmentation des programmes.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Aulagnier.

**M. AULAGNIER** : Quand vous nous parliez de formations, je pensais que vous vous situiez vous aussi dans les réflexions paramédicales, donc mille excuses. C'était la partie avant le 1 du rapport. Sur le paragraphe 2 du rapport, simplement ce que nous voudrions dire, sans nier les difficultés financières que nous devrions rencontrer dans l'avenir : nous nous félicitons et moi personnellement, je me félicite de cette décentralisation. Pourquoi ? Parce que face à l'importance des besoins que nous aurons à satisfaire, il est forcément plus efficace que ce soit les Régions elles-mêmes qui apprécient la nature des besoins, leur importance relative, qui assurent l'organisation territoriale et spatiale de la mise en oeuvre de ces formations. Cela veut dire que l'État continue à garder le contrôle – cela paraît totalement légitime – à la fois des programmes et des effectifs. Nous devons être force de proposition et notamment dans le cadre

d'une politique d'aménagement du territoire, nous pouvons être imaginatifs et situer un certain nombre de formations, hors de l'agglomération clermontoise, lorsqu'elles sont compatibles avec l'exigence en terme qualitatif de la formation. J'ai fait allusion, il y a quelques temps, aux problèmes des écoles de formation concernant les manipulateurs en électroradiologie, puisque l'État en définit les moyens, il nous a dit : « Non, il n'y en aura pas deux, une suffit ». Or, nous sommes tous convaincus, semble-t-il, qu'une deuxième école serait souhaitable et qu'elle pourrait être souhaitée dans un secteur géographique qui ne soit pas Clermont-Ferrand. Je pense que nous avons, dans tous les cas, une opportunité, un travail à faire. Certes, soyons attentifs aux conséquences financières mais, dans toute politique, il y a des choix à faire et si la formation est, comme nous le souhaitons, prise comme une priorité dans notre Assemblée et bien nous saurons trouver les moyens financiers pour assurer leur mise en oeuvre.

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Je voudrais répondre à Monsieur Aulagnier que pour ce qui est du paramédical, il se fait des illusions parce que, pour le quota, c'est-à-dire le nombre, c'est l'État, ce qui veut dire que ce n'est pas la Région qui va décider.

**M. AULAGNIER** : Elle donne un avis et elle est mieux à même d'apprécier la pertinence de l'avis qu'elle va donner. Aujourd'hui, c'est le DRASS qui décide, mais avec l'avis de l'État, sans notre point de vue. Demain, le DRASS décidera, mais avec la pression de l'organisme que nous représentons, la Région, c'est une force ! Non ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Aulagnier, mon cher collègue, vous posez tout à fait le fond du problème ! Jusqu'à maintenant, sur les quotas, l'État restait très ferme malgré les besoins, puisque s'il donnait l'agrément, il fallait assumer le financement. Demain, si les Régions disent : voilà les besoins qui sont reconnus, nous payons puisque nous n'avons pas le choix, je pense que le DRASS sera beaucoup plus nuancé, beaucoup plus ouvert à la création des nouvelles sections. Le problème que nous allons avoir – ce n'est plus un problème droite/gauche, c'est un problème de gestion de l'ensemble du Conseil régional – va nous amener (parce que ces dépenses-là, nous les considérons comme prioritaires, il y a les départs en retraite qui se profilent, mais il y a aussi le vieillissement de la population qui nécessitera beaucoup plus d'intervenants qu'aujourd'hui) à une dérive. Et moralement nous ne pourrions pas ne pas faire, socialement nous ne pourrions pas ne pas faire, mais financièrement je ne sais pas comment on fera !

*Intervention hors micro de Monsieur Aulagnier.*

J'ai bien peur que la proposition finale soit que 25 % du budget augmente dans des proportions déraisonnables.

Bien ! L'objet de ce débat est de poser les problèmes, je ne dis pas que nous allons apporter des réponses, mais que tout le monde au moins soit d'accord sur les problèmes posés. Après, chacun interprète comme il veut : certains trouvent que c'est beaucoup mieux, d'autres trouvent que c'est beaucoup moins bien, d'autres disent que cela va coûter cher et d'autres disent comment va-t-on payer ? Et qui va payer ? Je crois que nous avons résumé à peu près tout ce que nous pouvons en dire.

On passe à la question suivante sur la décentralisation dans le domaine aéroportuaire, qui a déjà été abordé par Monsieur Hortefeux tout à l'heure, mais je donne la parole à Monsieur Jacques-Bernard Magner, je présume ?

RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION  
présidée par M. Yves GUEYDON

LA DÉCENTRALISATION DANS LE DOMAINE AÉROPORTUAIRE

*Rapport n° 2 présenté par M. Jacques-Bernard Magner*

**M. MAGNER** : Effectivement, beaucoup de choses ont déjà été dites que je ne répéterai pas. Simplement, notre collectivité n'est pas candidate, n'a pas pour l'instant souhaité cette décentralisation qu'elle devra certainement assumer au 1<sup>er</sup> janvier 2007 puisque, comme cela a été rappelé, s'il n'y a pas de candidat avant le 1<sup>er</sup> juillet 2006, c'est bien la Région qui sera certainement compétente et la collectivité à qui l'aéroport sera transféré. Effectivement, nous ne nions pas que l'aéroport soit vraiment un outil d'aménagement et de développement économique important pour notre région, pour l'agglomération clermontoise, pour, effectivement, le centre de la France. Et nous souhaitons pour cela favoriser une approche commune avec les grandes collectivités que sont Clermont Communauté et le Département du Puy-de-Dôme, de façon à voir s'il n'est pas possible d'avoir une décentralisation plutôt sur un groupement de collectivités, plutôt que sur une collectivité unique que serait la Région, pas seulement pour élargir la surface du financeur mais aussi parce que, les uns et les autres, sont vraiment concernés par le développement et l'existence de cet aéroport. Nous souhaitons aussi, pendant cette phase qui nous est encore ouverte, d'une année, mettre à plat et mieux connaître la situation actuelle et les perspectives concernant l'évolution de l'aéroport.

Il a été dit tout à l'heure qu'il y avait une baisse dans la fréquentation, c'est vrai. Le hub avait 800.000 passagers, il n'a plus aujourd'hui que 300 à 350.000 passagers. Mais les lignes de Clermont-Ferrand sur Paris (entre 250 et 300.000 passagers par an) sont des lignes qui sont sans cesse en augmentation de pourcentage de fréquentation, donc on peut penser, en étant environ à 600 ou 620.000 passagers aujourd'hui dans cet aéroport, que dans les années qui viennent, il faudra essayer de maintenir cet aéroport à un volume d'environ 700 ou 750.000 passagers par an, ce qui correspond au petit équilibre de l'aéroport. Donc, là aussi, comme dans d'autres domaines, nous recherchons des partenariats, nous examinons la situation, mais nous rappelons que cela va aller avec des coûts supplémentaires pour le Conseil régional.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des interventions ? Le transfert veut dire aussi le transfert de la dette à l'égard de la CCI. Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL** : Sur le principe d'associer les autres collectivités locales à la gestion de cet aéroport, évidemment on est d'accord. Je pense qu'il faut aussi se poser la question de prévoir un fonctionnement qui soit moins coûteux. On a réalisé, avec l'aéroport de Clermont-Ferrand, un investissement, à notre avis, un peu luxueux. C'est-à-dire qu'on a fantasmé sur un trafic qu'on espérait très important, avec un hub qui n'a pas fait « long feu », ce qui ne nous étonne pas outre mesure. On ne pensait réellement pas qu'un hub – un hub d'importance, j'entends – pouvait être viable sur une ville de la taille de Clermont-Ferrand et la

réalité nous a rattrapés. « Régional Air Lines » a dû fortement « réduire sa voilure » et, à notre avis, probablement qu'il faudra encore la réduire à l'avenir. Dans ces conditions, nous aurons à nous poser la question de la gestion plus économique de cet aéroport, en faisant qu'elle soit supportable pour nos finances et celles de nos partenaires. Bien entendu, Clermont-Ferrand doit disposer d'un aéroport mais nous ne pouvons pas rêver avoir des liaisons avec toutes les capitales européennes ou toutes les villes de province de France. Par contre, il y a certainement matière à s'interroger sur la pertinence à se connecter efficacement au hub de Lyon qui lui est assuré de la pérennité. Lorsqu'on se préoccupe de l'amélioration des relations entre Clermont-Ferrand et Lyon sur le plan ferroviaire, il est absolument indispensable que cette réflexion intègre la liaison avec l'aéroport de Satolas, avec le soutien et l'accord de la Région voisine, Rhône-Alpes, afin que ces liaisons ferroviaires puissent aussi nous connecter à cette plate-forme, qui a non seulement l'avantage d'être un hub national, mais qui pourra à l'avenir certainement devenir aussi un hub international. Je pense que c'est réellement là l'avenir du désenclavement aérien de l'Auvergne. Il est certainement à Lyon, beaucoup plus que sur Clermont-Ferrand, et les faits étant têtus, nous ne pourrons jamais rêver avoir une desserte abondante et multicentrique qui nous relie à l'ensemble de l'Europe et du monde.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, mon cher collègue. Je voudrais quand même amener une précision. Il n'y a pas une vue trop grande de l'aéroport de Clermont-Ferrand, simplement à l'époque, « Régional Air Lines » était tout à fait autonome et avait choisi, compte tenu de sa position extrêmement centrale, l'aérodrome de Clermont. Tout a été conçu pour en faire un hub, ensuite « Régional » a été absorbée par « Air France » qui a une politique assez malthusienne, puisque les courtes distances l'intéressent peu et qu'il veut regrouper ses moyens, notamment sur Lyon. Notre seule chance, mis à part le recours à des compagnies qui desserviraient de façon payante, par les collectivités, Clermont – mais ce serait un équilibre bien artificiel –, dans les vingt ans qui viennent, c'est que l'aéroport de Saint-Exupéry devienne le troisième aéroport international français – qu'on n'arrive pas à localiser et qu'on a baladé dans la Somme et qui finalement a été semble-t-il abandonné –, et qu'ensuite Clermont devienne, pour les moyen-courriers et les court-courriers, le hub complémentaire de Saint-Exupéry. C'est une vision à vingt ans. Cela pose comme condition effectivement qu'il y ait une liaison ferroviaire extrêmement rapide entre les deux aéroports. À vingt ans, c'est jouable. Il faut donc que nous trouvions les moyens de bien maintenir l'aéroport de Clermont, lui trouver un développement qui ne coûte pas trop cher aux contribuables des collectivités qui y seront associées, pour préparer l'avenir. Mais aujourd'hui, c'est rêvé que de dire cela. Moi, je suis persuadé qu'à terme, c'est la réponse.

Deuxièmement, sur le plan du développement économique, le fait d'avoir cet aéroport et les engagements qui ont été pris notamment sur l'initiative de Jacques Mizoule et de l'exécutif, avec EADS dans le cadre du projet « Galileo », plus la piste « Oasis » sur laquelle nous travaillons – et il faut que nous donnions rapidement des signes plus forts –, nous laissent penser que cet aéroport sera indispensable pour le développement économique de la région, indépendamment du trafic passager.

Monsieur Mizoule.

**M. MIZOULE** : Monsieur le Président, au-delà de l'aéroport, outil de transport – c'est sa fonction première évidemment –, l'aéroport est aussi un outil industriel, et je voudrais rappeler pour mes collègues que l'industrie aéronautique en Auvergne représente 13.000 salariés, avec des marges de progression qui sont probablement très importantes. Donc, il faut que nous ne jouions pas forcément « petits bras » sur ce que représente cet aéroport dans notre région,

sans pour autant aller investir des sommes immaîtrisables. Un mot sur « Régional » : certes, « Régional », filiale d'« Air France » ne joue plus tout à fait le jeu d'il y a quatre ans. Il n'en reste pas moins que « Régional » a son centre de maintenance de l'ensemble de la flotte française à Clermont-Ferrand, qui occupe 400 salariés et les projets de « Régional » sont de maintenir ce centre à Clermont-Ferrand et de le développer dans sa stratégie de compagnie de transport aérien. Donc, je crois qu'il faut bien prendre tout en compte sur notre démarche. Je ne serais pas favorable à la « réduction de voilure » – excusez cette image en parlant d'aviation – qui nous conduirait à la voie du déclin. Il y a un seuil en dessous duquel lorsqu'on est descendu, on ne compte plus, et là c'est irréversible. Nous n'en sommes pas très loin, donc il faut trouver des équilibres.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est un dossier qui va rapidement revenir devant vous, puisque des négociations sont en cours. Nous parlions de la décentralisation et il nous semblait bien de prendre tous les dossiers pour que vous ayez une vue d'ensemble. Encore une fois, cela ne veut pas dire adhérer à nos protestations, mais qu'il y ait une information claire à l'ensemble des Conseillers régionaux. Je vous remercie. Le ferroviaire !

#### DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT ET DE LA SNCF DU FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DU TRANSPORT FERROVIAIRE

*Rapport n° 6 présenté par M. Jacques-Bernard Magner*

**M. MAGNER** : Dans ce rapport n° 6, page 31, il ne s'agit pas d'un dossier concernant directement une décentralisation, mais bien par contre d'un désengagement de l'État qui est autorité organisatrice des trains grandes lignes, des trains Corail, selon les différentes appellations qu'on peut utiliser, et dont la suppression d'un certain nombre de lignes déficitaires sont annoncées pour décembre 2005, pour ce qu'on appelle le service d'hiver. Un certain nombre de lignes ont effectivement fait l'objet d'études et on nous indique que, sur ces lignes, il y a un déficit d'environ 30 % par rapport à l'exploitation. C'est d'ailleurs confirmé par les chiffres qui étaient donnés tout à l'heure par Monsieur le Ministre des Collectivités, qui indiquait que lorsqu'un passager paye 60 euros, il faut payer 18 euros pour qu'il puisse circuler.

Je voudrais simplement dire que face à ce raisonnement, les TER par exemple sont dans un déficit bien supérieur, puisque quand un passager paye 25 euros, il faut que la collectivité en paye 75 pour que le TER fonctionne. Cela signifierait que, dans ce pays, on accepte des déficits que l'État d'ailleurs compense avec la dotation qui est donnée aux Régions pour faire fonctionner les TER. Certains déficits sont acceptés et d'autres ne le sont pas, ce qui est un petit peu incompréhensible, parce que ce désengagement de l'État vis-à-vis des grandes lignes, c'est un petit peu comme si les Conseils généraux disaient d'un seul coup : « on arrête de faire fonctionner les transports scolaires et de les subventionner et on demande aux communes de se débrouiller pour emmener leurs enfants à l'école comme elles le peuvent ».

Donc, là il y a une réaction de notre part qui est vigoureuse au niveau aussi bien de toutes les Régions de France, que des Régions concernées plus précisément, ce qui a justifié le rapport qui vous est présenté. Nous, en Auvergne, nous sommes concernés par un deuxième désengagement, qui est celui concernant les trains qui vont vers le sud, à partir de décembre 2006, puisque les TEOZ ne pourront plus aller, ni vers Béziers, ni vers Nîmes, en formant ces trains qu'on appelle « l'Aubrac » et « le Cévenol ». Il faudra que les Régions, si

elles veulent continuer à avoir ces relations, se les payent – c'est ce qui nous a été indiqué déjà par avance – et cela n'entrera en ligne de compte que dans quelques mois. Et là aussi, on a, si on veut se substituer à ce qui existe, des dépenses importantes à faire. Donc, tout cela est tout à fait inacceptable et c'est pourquoi, pour ces grandes lignes, nous allons organiser une manifestation, comme il y en a eu d'autres en France, dans les dernières semaines, au cours du mois d'août en particulier. Nous allons la faire à Moulins avec les quatre Présidents de Régions concernées : Jacques Auxiette pour les Pays de Loire, Michel Sapin pour la Région Centre, Jean-Jacques Queyranne pour Rhône-Alpes et Pierre-Joël Bonté pour la Région Auvergne. Nous vous invitons à y participer pour montrer notre mobilisation, notre engagement et notre volonté à ne pas laisser cette ligne Lyon/Nantes disparaître comme cela lui est promis. Donc, nous vous distribuerons tout à l'heure une invitation lancée par la Région Auvergne et les trois autres Régions.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Éric Dubourgnoix.

**M. DUBOURGNOUX** : Sur ce dossier des lignes SNCF, on constate malheureusement que ça vient après l'épisode du fret ferroviaire qui portait déjà un coup à l'économie régionale, en sachant que ce sont des dossiers d'envergure nationale, voire européenne, parce que n'oublions pas quand même les origines des décisions qui conduisent à cette situation, aujourd'hui. Je crois qu'il ne faut pas que nous soyons naïfs, ni hypocrites : c'est l'application tout simplement, en cascade, d'une politique libérale décidée, même pas en France, mais au niveau européen. Les traités successifs qu'on a adoptés ces dernières décennies prévoyaient effectivement de libéraliser des services publics fondamentaux, notamment le transport, et la traduction en droit français de ces directives conduit aujourd'hui effectivement à ce qu'on ait des situations auxquelles on est confronté, notamment à la SNCF. Mais on pourrait citer le cas de La Poste, on pourrait citer le cas d'EDF.

Ce qui est très grave, c'est qu'au travers de cette politique-là, on met en cause les services publics – c'est dommage que Monsieur Sarkozy... Monsieur Hortefeux, décidément c'est un lapsus révélateur que j'avais déjà fait à une autre session, je suis désolé, je ne le fais pas exprès, ça a un sens. Quand on dit : on ne peut pas conjuguer systématiquement services publics avec déficit, par contre, il y a une chose qu'il faut conjuguer avec services publics, c'est l'accès à des droits fondamentaux et l'accès aux transports, dans de bonnes conditions, quelle que soit sa situation sociale ou professionnelle aujourd'hui, c'est un droit fondamental. Je crois qu'il ne faut pas lâcher là-dessus et j'ai vu que le vœu déposé a été adopté à l'unanimité en commission. C'est une bonne chose parce que, quand même, il y a des enjeux qui dépassent l'aspect même du service public. Il y a l'aménagement du territoire, mais on ne peut pas laisser penser que les Régions vont suppléer l'État dans son rôle d'aménageur du territoire, ce serait « rouler les gens dans la farine ».

Deuxième aspect : c'est l'aspect « sécurité ». Dieu sait si on a un Gouvernement qui met l'accent avec démesure médiatisée, sur la bataille contre l'insécurité sur nos routes, aujourd'hui. Et bien, la conséquence de ces choix politiques-là, ça va être : plus de poids lourds, plus d'autocars sur les routes, donc une insécurité qui va être renforcée. Par rapport aux effets sur l'environnement avec la bataille contre l'effet de serre et bien, on va être servi ! On vient, au Parlement, d'intégrer dans le préambule de la Constitution, une charte sur l'environnement. Vraiment, on prend complètement le contre-pied de ces orientations politiques. Je termine en disant que, si ce vœu a été adopté à l'unanimité, c'est bien. Ceci dit, c'est un peu facile aujourd'hui de venir jouer les pompiers du service public quand on a été pyromane et que par les décisions et les votes qu'on a pris, on a contribué à cette décision. Je pense qu'il faut qu'on

mène cette bataille, effectivement, de façon unitaire et large pour empêcher ce mauvais coup, parce que, par la fiscalité régionale, on va comprendre, si jamais on prend ça en charge !

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie... de cette distribution ! La parole à Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL** : Simplement pour dire que je suis toujours irrité quand je vois qu'il y a, encore aujourd'hui, malgré la crise de l'énergie dont je parlais tout à l'heure en introduisant cette séance, malgré cette pénurie du pétrole qui s'annonce, cette espèce de deux poids deux mesures en matière de transport. On ne se pose la question des déficits que pour le ferroviaire, mais on ne se l'est pas du tout posée quand on a réalisé l'autoroute A 75 qui a coûté 2 milliards d'euros. Quelle est la rentabilité de cet investissement ? On est passé par-dessus pour dire qu'on faisait du désenclavement et de l'aménagement du territoire. L'autoroute A 89 dont on se prépare à fêter l'inauguration l'année prochaine, c'est 3 milliards d'euros. Est-ce qu'on s'est posé la question de la rentabilité de cet investissement ? Non. On a fait de l'aménagement du territoire.

Alors, quand on parle des quelques dizaines de millions d'euros de ces déficits des lignes transversales ferroviaires, on n'est plus du tout dans la même cour, mais on considère que c'est encore trop cher. Alors, il faut le dire clairement : si on décide de dire que le rail n'a pas d'avenir dans le pays, il faudra l'assumer après, parce que quelle sera l'alternative pour assurer les transports qui soient à la fois économes en énergie et sûrs, qui ne contribuent pas à accroître l'effet de serre ? Il faudra dire qu'on a décidé de les tuer.

On a des outils pourtant aujourd'hui. Si on voulait développer, comme on l'a fait pour l'aérien, un fonds d'intervention du style de ce qu'on appelle le FIATA, qui permet de financer la desserte des petites villes de France – dont Aurillac dont nous avons parlé l'autre fois, dont la clientèle n'est pas suffisante pour justifier la rentabilité de ces lignes. On a bien trouvé un outil pour l'aérien. Pourquoi cet outil-là, n'est-on pas capable de le mettre en oeuvre pour le ferroviaire ? Les solutions, elles existent, elles demandent une volonté politique et très clairement la responsabilité est dans les mains de l'État. Aujourd'hui, on a les moyens d'assurer le financement de ces liaisons transversales qui sont indispensables à l'aménagement du territoire. Il faut le vouloir et considérer que c'est une priorité. L'enjeu financier est tout à fait à notre portée, mais il nous faut une volonté politique.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Dernier intervenant, Jacques-Bernard Magner.

**M. MAGNER** : Simplement pour rectifier quelque chose qui a été dit et que je ne peux pas laisser passer sans le rectifier, puisqu'il ne s'agit pas là de rapporter une directive européenne étant donné que la directive européenne ne précise rien en matière de transports de voyageurs. Effectivement pour ce qui concerne le fret, il y a bien une directive européenne qui s'impose, mais en matière de transports de voyageurs, la SNCF peut très bien, si elle le souhaite, équilibrer ses comptes et faire que ce qui est excédentaire vienne équilibrer ce qui est déficitaire. Or, si vous avez lu les comptes consolidés de la SNCF en 2004, il y a bien des gains, elle finit en excédent budgétaire, en excédent financier, donc cela signifie que si elle le souhaite, elle peut tout à fait faire que ses lignes s'équilibrent par les bénéfices qu'elle fait notamment sur les TGV, sur les « Thalys », etc. Donc, je crois qu'on a souvent donné de l'Europe une mauvaise image en disant que ce qui est désagréable est de sa faute, je crois qu'il ne faut pas laisser dire cela parce que c'est inexact.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. On clôt le sujet sur la SNCF ? Il y a un point qui n'a pas été abordé mais dont la question du financement n'est pas tranchée, c'est le problème des ralentissements dus à la détérioration des voies ferrées. Il se trouve que sur les 700 kms de ralentissement sur le réseau français, l'Auvergne en détient 10 %. Ce qui fait que, même si nous mettons de bons équipements, les trains ne peuvent pas rouler au-delà de certaines vitesses, ce qui n'est pas une bonne image pour nous, ni très sécurisant. Cette question n'est pas tranchée mais un rapport doit être rendu public mi-octobre et je crains là encore que nous ne soyons sollicités quelque peu pour le financement.

Pour le service régional de l'inventaire, la parole est à Madame Catherine Henri-Martin.

<p>RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION présidée par Mme Anna AUBOIS</p>
--

SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE

*Rapport n° 3 présenté par Mme Catherine Henri-Martin*

**Mme HENRI-MARTIN** : Rapport n° 3, page 19. Monsieur le Président, la décentralisation du service régional de l'inventaire aurait donc dû impliquer une convention de mise à disposition signée avec l'État, mais notre refus de signer cette convention s'explique par l'absence de concertation préalable autour de ce texte et par un différend avec les services de l'État sur les moyens humains, matériels et financiers transférables à notre collectivité pour l'exercice de cette mission.

La loi, en effet, prévoit le transfert des postes pourvus au 31 décembre 2004. Or, au 31 décembre 2004, il y avait douze postes prévus et la loi prévoit aussi que, si au 31 décembre 2002, le nombre de postes était supérieur au nombre constaté au 31 décembre 2004, le transfert se ferait sur les postes pourvus au 31 décembre 2002. Donc, à cette date il y avait 14 titulaires et nous souhaitons que ces 14 postes soient transférés et non pas les douze prévus.

Dans le cadre de ce transfert, il y a le problème du personnel associatif, des associations para-publiques dont le personnel est absolument indispensable pour le bon fonctionnement de ce service. Actuellement, en Auvergne, il y a deux personnes qui sont embauchées par cette association et il est prévu dans les textes que ce personnel peut être transféré, mais il est bien évident qu'ils sont effectivement indispensables à la bonne marche du service régional de l'inventaire. Nous tenons à préciser ici, que non seulement nous allons les recruter, mais leur offrir une sécurité d'emploi qu'ils n'avaient pas jusqu'alors, ce qui bien évidemment aura un coût aussi pour notre collectivité.

À ce jour, nous ne connaissons pas le coût réel de fonctionnement de ce service et la situation incertaine dans laquelle nous nous trouvons, dans ce processus de décentralisation, rend notre tâche très difficile. En effet, à l'heure actuelle, depuis le 1er janvier 2005, le personnel est sous la responsabilité du Président du Conseil régional. Or, il dépend encore

entièrement de la DRAC et du Préfet. Vous voyez l'ambiguïté de la situation, et il n'est pas très facile de fonctionner de cette façon.

Bien évidemment, nous sommes attachés au patrimoine et nous ferons de ce transfert obligé un service au service de la région, et nous profiterons de ce transfert de responsabilités pour en constituer un véritable atout pour élaborer des politiques régionales, tant en aménagement du territoire que dans le tourisme patrimonial qui est en fort développement dans notre région. C'est pour cela que nous vous proposons de faire travailler le service de l'inventaire par thème. On a pensé à des thèmes qui sont importants pour notre région, que ce soient l'art roman, le patrimoine thermal ou les parcs et jardins. Je rassure tout de suite ceux qui pourraient être inquiets sur la qualité scientifique d'une telle démarche, en leur rappelant que l'État garde un rôle important dans le contrôle scientifique et technique du travail des services de l'inventaire.

Ce que l'on peut apprécier quand même dans cette loi, c'est que, pour la première fois, une définition claire de la mission de l'inventaire général est faite, c'est-à-dire recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. Jusqu'à présent, aucune définition légale n'existait pour le service de l'inventaire.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Madame Henri-Martin. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Madame Courtillé.

**Mme COURTILLÉ** : La décentralisation du service de l'inventaire est évidemment une bonne décision et la proximité qu'elle engendre sera sans doute favorable à une meilleure efficacité, ainsi qu'à une collaboration locale renforcée.

La définition de l'inventaire est tout de même bien connue depuis longtemps, on pourrait rappeler cette définition d'André Malraux en 1964 – je ne recite pas ses mots. Il faut savoir que l'inventaire a une spécificité très précise, une spécificité qu'il doit absolument conserver dans le cadre de l'application de la décentralisation et qu'elle ne doit, en aucun cas, disparaître au profit d'une politique régionale touristique ou d'aménagement du territoire, comme vous le mentionnez à la page 22 du rapport sur la décentralisation, c'est-à-dire à terme, au profit de besoins économiques. Ce serait bien évidemment un contresens.

Ainsi l'approche thématique qui vous semble du plus grand intérêt pour mieux faire connaître le patrimoine auvergnat est une piste discutable. Certes, il existe des thématiques nationales : le thermalisme – qui évidemment nous convient très bien –, le vitrail, le patrimoine industriel et peut-être à terme les jardins. Mais il faut rappeler que le service de l'inventaire travaille dans le cadre de ces thématiques en collaboration avec les Universités et le CNRS et que pour le reste, il continue à travailler dans le cadre des cantons. Donc, Madame Henri-Martin ne souhaite pas que l'on continue à travailler dans ce cadre-là. Il faut quand même se souvenir que c'est avant tout le terrain, c'est avant tout les études topographiques qui définissent le travail de l'inventaire, et on ne voit pas bien comment les chercheurs de l'inventaire pourraient passer d'un objectif précis, d'étudier l'ensemble des richesses d'un site, à celui d'un choix qui ne serait plus scientifique. Aussi, nous sommes tout à fait favorables à la régionalisation de l'inventaire mais nous serons très attentifs à la manière dont vous la mettrez en oeuvre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien, Madame Henri-Martin souhaitez-vous dire un mot ?

**Mme HENRI-MARTIN** : J'ai tout dit, j'en ai longuement discuté avec Monsieur Richard qui est le Directeur régional des affaires culturelles qui est tout à fait d'accord sur cette façon de voir les choses et je crois qu'il en a été aussi débattu avec le Directeur régional du service de l'inventaire qui ne voit aucun inconvénient à ce que nous travaillions de cette façon.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Madame Courtillé.

**Mme COURTILLÉ** : Je ne suis pas tout à fait sûre que les chercheurs de l'inventaire soient bien d'accord. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Il y a une chose en tout cas, c'est que les crédits de rénovation des monuments historiques ont baissé de 25 %.

**M. LE PRÉSIDENT** : Dernier rapport qui n'est pas non plus directement lié à la décentralisation mais qui est un nouveau désengagement, à mes yeux, de l'État. Monsieur Mizoule.

<p>RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION présidée par M. Jean MALLOT</p>
--

DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT : INSTRUCTION  
DES DOSSIERS D'AIDES ÉCONOMIQUES

*Rapport n° 7 présenté par M. Jacques Mizoule*

**M. MIZOULE** : Rapport n° 7, page 33. Il s'agit des aides économiques qui, pour une part d'entre elles étaient instruites conjointement par les services de la Région et ceux de l'État, notamment la DRIRE et la DRAF. Le Préfet de Région nous a fait connaître qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'État, pour sa part, cesserait cette instruction, ce qui équivaut à environ six temps plein que nous serions amenés à compléter dans la mesure où les aides en question perdureraient. C'est une démarche de l'État qui s'accompagne d'une démarche parallèle que vous connaissez bien, que vous aurez encore à connaître tout à l'heure avec la Commission permanente, où l'État s'engage de moins en moins sur des aides individuelles aux entreprises, les services de la DRIRE nous disant d'ailleurs très crûment que cela ne sert à rien. Je leur laisse la responsabilité de ces propos. Cela dit, on peut peut-être en tirer des enseignements. Nous verrons. Et l'État se consacre essentiellement à des actions collectives. Dans les contrats que nous avons avec lui, par exemple, Contrat de plan État-Région, le plan productique régional, vous allez avoir tout à l'heure un tableau dans lequel la Région intervient à hauteur de 1.094.000 euros et l'État 33.000 euros, et c'est ainsi depuis 2004. Et dans le rapport d'ailleurs, les chiffres indiquaient, qu'en 2004, environ 7 millions d'euros ont été engagés au titre des trois aides contractualisées : 5.300.000 ont été financés par la Région, 1.700.000 seulement par l'État. Voilà, c'est un contexte évolutif, ça n'est pas une compétence obligatoire de la Région. C'est un contexte que nous travaillerons dans le cadre du schéma régional de développement

économique : comment nous allons pouvoir intégrer ce désengagement et qu'est-ce que nous-mêmes allons faire en matière d'aides aux entreprises.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Aulagnier.

**M. AULAGNIER** : Je ne vois pas en quoi cette décision de l'État nous oblige, nous. Nous ne sommes tenus de rien, c'est pas dans le cadre de la loi, c'est l'État simplement qui nous dit : « nous ne faisons plus l'instruction de ces dossiers-là », étant entendu que nous, nous continuerons bien à instruire nos dossiers comme nous le faisons, du moins les services, dans le domaine économique et agricole. En quoi cela nous oblige ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Non, ce serait une grande simplification. Non, simplement la Région avait confié l'instruction des dossiers au service de l'État qui est le service instructeur pour le compte de la Région depuis de nombreuses années, dans le cadre du Contrat de plan État-Région. Aujourd'hui, le Préfet, dans le cadre de la loi organique sur les lois de finances, dit : « ce n'est pas compatible, nous n'instruirons plus, nous ne mettrons plus de personnel à disposition ». Si nous voulons continuer les aides, c'est la question qui est posée aujourd'hui, il faut que nous recrutions pour instruire les dossiers. J'avoue que c'est un coût administratif important et on peut se poser la question de l'opportunité de ces aides. C'est un examen de conscience que Jacques Mizoule nous proposera collectivement.

**M. MIZOULE** : Le Contrat de plan État-Région court jusqu'à fin 2006 et nous sommes tenus contractuellement de mettre, ensemble, une démarche que nous avons partagée. J'ai montré les déséquilibres au niveau des engagements, mais en 2006, puisque la mesure intervient au 1<sup>er</sup> janvier, à partir de cette date, nous n'aurons plus l'assistance de l'État pour instruire ces aides qu'il a lui-même contractualisées avec nous. Je voulais simplement mettre le doigt sur ce qu'on peut appeler au minimum une incohérence. Je pense qu'on sera d'accord là-dessus.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je vous propose donc que nous en restions là aujourd'hui. Je vous propose également en termes de conclusion, pour éviter qu'il y ait des litiges dans les années à venir, de présenter tous ces chapitres comme budget annexe, de façon à ce que l'on voit clairement, s'il y a la juste compensation, s'il y a des dépenses supplémentaires et si ces dépenses supplémentaires relèvent de notre volonté ou du choix de la majorité. Comme cela les choses seront claires et cela évitera que nous ayons des débats où nous nous écoutons sans pouvoir nous entendre. Monsieur Aulagnier.

**M. AULAGNIER** : Je ne suis pas sûr que cet engagement-là soit une garantie quand même car l'exécutif conserve la maîtrise de l'affectation des dépenses. Je veux bien admettre que vous ferez le maximum pour être transparents mais je peux aussi admettre que les services auront parfois quelques difficultés à affecter une dépense, là ou ailleurs, donc en fin d'année on aura peut-être du mal à avoir des comptes d'une sincérité absolue.

**M. LE PRÉSIDENT** : Mon cher collègue, on fera une commission « intergroupes », avec un représentant de chaque groupe, qui aura pouvoir de se faire communiquer toutes les pièces utiles à la compréhension des inscriptions financières. Est-ce que cela vous irait comme cela ? Ceci étant, je vous dis effectivement qu'il y aura des choix et on aura vraisemblablement des dépenses que nous choisirons de faire parce que ce sera la proximité justement qui l'exigera, et l'État ne sera pas lié par nos décisions. Je vous remercie. Nous passons aux autres rapports, si vous le voulez bien.

La Première Commission avec la proposition de la Région Auvergne sur les Contrats « nouvelles embauches ». Qui est le rapporteur ? Monsieur Mizoule, vous avez la parole et nous avons eu, je crois, un amendement.

## RAPPORTS DU PRÉSIDENT

<p>RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION présidée par M. Jean MALLOT</p>
--

### POSITION DE LA RÉGION AUVERGNE VIS-A-VIS DU CONTRAT « NOUVELLES EMBAUCHES »

*Rapport n° 1 présenté par M. Jacques Mizoule*

**M. MIZOULE :** Il s'agit du rapport n° 1, page 1. Oui, je ne veux pas revenir sur le concept de Contrat « nouvelles embauches » – il fait partie du dispositif de Monsieur le Premier Ministre –, si ce n'est pour dire qu'il nous a paru indispensable que nous ne soyons pas amenés à soutenir la création d'emplois qui s'avèreraient des emplois évanescents, tels que ceux que prévoit ce dispositif. Donc, nous avons voulu nous prémunir contre cette situation en proposant que ces contrats soient comptabilisés dans le nombre d'emplois créés par l'entreprise qui sollicite une aide à l'emploi mais qu'ils ne soient comptabilisés qu'au terme de la durée de consolidation qui est de deux ans. Si le contrat est interrompu avant, à ce moment-là, il ne sera plus comptabilisé. Ça ne change pas énormément la situation d'aujourd'hui où lorsque nous aidons une entreprise à la création d'emplois, nous accordons une aide qui évidemment s'applique dans le temps puisque les emplois ne sont jamais créés dès que nous prenons la décision. Ils le sont sur une période en général de trois ans. Nous versons un acompte au départ et nous versons le complément au terme de la période, en fonction de la réalisation et des attestations que nous fournit la Direction du travail. Et bien, nous ferons la même chose. Nous n'examinerons ces contrats au titre des créations qu'au bout de la période de consolidation, c'est-à-dire lorsqu'ils seront devenus réellement des CDI et non pas des CDI déguisés tels qu'on nous les a proposés. En cas de rupture du contrat pendant cette période de consolidation, nous serions amenés à demander le remboursement de l'avance que nous aurions pu réaliser. On discute du rapport ? De l'amendement ? Je ne sais pas comment on fait.

**M. LE PRÉSIDENT :** En priorité, on vote sur l'amendement. Madame Montfort.

## AMENDEMENT

déposé par le groupe de l'Union Pour l'Auvergne  
concernant la position vis-à-vis des Contrats « nouvelles embauches »  
présenté par Madame Élisabeth Montfort

**Mme MONTFORT** : Je ne vais pas relire l'exposé des motifs car je suppose que tout le monde l'a fait. Ce que nous proposons, c'est que la prise en compte par le Conseil régional, comme contrat à durée indéterminée, court dès le début du contrat, dès la signature du contrat et non pas après deux ans, après la période de consolidation. Deuxièmement, nous demandons qu'en cas de rupture du contrat, pendant la période de consolidation, que l'employeur dispose d'un délai de trois mois pour procéder à un nouveau recrutement, et qu'enfin l'engagement du bénéficiaire sera considéré comme respecté si, à l'issue d'un délai de trois ans, l'emploi prévu dans le cadre du Contrat « nouvelles embauches » est effectivement pourvu et poursuivi au-delà de la période de consolidation. Voilà le sens de notre amendement, c'est que dès le départ, dès la signature du contrat, ce contrat soit considéré comme un CDI et non pas au-delà de la période de deux ans, la période de consolidation.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Madame Montfort. Vous voyez que l'amendement est antinomique avec l'intention affichée par le rédacteur du rapport. Je crois qu'on ne va pas perdre beaucoup de temps dessus. On va mettre au vote l'amendement et ensuite, on votera le rapport, sachant que l'idée de l'exécutif était de dire qu'il y avait effectivement les contrats « nouvelles embauches », qui sont des emplois que nous considérons comme précaires. Par contre, dès qu'ils seront consolidés, on ne pourra pas les exclure des primes dont aurait pu bénéficier l'entreprise si elle avait embauché en CDI.

**M. MIZOULE** : Le point 1 de l'amendement, c'est ce que nous faisons. Nous comptabilisons le projet de création d'emploi, par employeur, au titre du CNE comme étant partie intégrante des comptes.

*Intervention hors micro de Madame Montfort.*

Attendez Madame, quand on nous demande une aide pour la création de cinq emplois, et bien si dans les cinq emplois il y a deux CNE, les deux CNE seront comptabilisés, dès le début, Madame, je vous l'ai dit et je vous le renouvelle ! Par contre, si pendant la période des deux ans, l'un de ces CNE vient à être dénoncé par l'employeur sans justification, dans les conditions que vous connaissez, nous ne verserons pas le complément que la création d'emploi aurait pu permettre. Et non seulement ça, mais nous demanderons le remboursement de l'avance. C'est-à-dire que nous n'autoriserons pas ces contrats qui, sous le couvert d'être des CDI, permettraient que, dans cette période de trois ans que vous évoquez à l'alinéa 3, sur le même poste, on puisse avoir cinq ou six personnes qu'on précairesait comme cela d'une façon que nous ne voulons pas soutenir. Mais au départ, nous les comptabilisons, la balle est dans le camp de l'employeur. S'il le consolide, il n'y a aucun problème.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. De toute façon, on n'arrivera pas à se convaincre, donc je vous propose de voter :

*L'amendement est rejeté : vote contre des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert ; vote pour du groupe de l'Union Pour l'Auvergne.*

*Le rapport n° 1 est adopté : vote pour des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert ; vote contre du groupe de l'Union Pour l'Auvergne.*

Rapport n° 2, page 3 : dotations globales de fonctionnement pour l'année 2006, Monsieur Bussière, vous avez la parole.

RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION  
présidée par Mme Arlette ARNAUD-LANDAU

DOTATIONS GLOBALES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2006

*Rapport n° 2 présenté par M. Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE** : Monsieur le Président, ce rapport aura un caractère plus consensuel puisqu'il s'agit essentiellement d'un rapport technique demandant à ce que nous déléguions ces dotations à notre Commission permanente, compte tenu des contraintes de calendrier.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*Le rapport n° 2 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons à la Commission N° 3, rapport n° 3, page 5, Monsieur Souchon, vous avez la parole.

RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION  
présidée par M. René SOUCHON

COTISATION À L'ADIMAC

*Rapport n° 3 présenté par M. René Souchon*

**M. SOUCHON** : Je serai très bref, Monsieur le Président, nous avons adhéré à l'ADIMAC à la session de juin 2004, nous avons ainsi rejoint le Limousin et 12 autres Conseils généraux. Il s'agit par la délibération de confirmer notre adhésion et d'inscrire 40.000 euros au titre de la cotisation de l'année. Avis unanime favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'intervention ? Abstentions ? Votes contre ?

*Le rapport n° 3 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons maintenant à la Sixième Commission, rapport n° 4, page 7 : Grande Halle d'Auvergne / Zénith.

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION  
présidée par M. Jean-Claude MAIRAL

GRANDE HALLE D'AUVERGNE / ZÉNITH

*Rapport n° 4 présenté par M. Pierre-Joël Bonté*

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous avez tous lu le rapport du délégataire. On peut constater que cette opération marche bien, remplit la fonction qui lui avait été attribuée et que les retombées économiques sont conséquentes puisque nous avons de plus en plus de manifestations sur l'agglomération clermontoise, ce qui réjouit tout le monde. S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de donner acte du dépôt du rapport du délégataire et de lui demander de continuer à remplir aussi bien sa fonction.

*Demande de parole de Monsieur Bergougnoux.*

**M. BERGOUGNOUX** : Simplement pour observer que c'est un équipement qui correspondait réellement à un besoin. Après l'avoir beaucoup critiqué, je suis heureux de vous entendre dire aujourd'hui...

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bergougnoux, on ne va pas recommencer, on a dit simplement que cet équipement aurait dû se faire en concertation avec la Communauté d'agglomération et le Conseil général, et que ces deux collectivités auraient dû participer au financement. Voilà ce qu'on a dit en permanence. Alors, ne déformez pas nos propos ! Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : On ne peut que se réjouir de ces équipements qui sont la conséquence même de la décentralisation acte I.

*Il est donné acte du rapport annuel 2004 transmis par les sociétés Auvergne Événements et Auvergne Événements Spectacles.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien, je vous remercie. Très rapidement, vous savez que nous avons deux rapports concernant Vulcania que nous avons fusionnés en un seul, le rapport n° 5, page 9.

VULCANIA

*Rapport n° 5 présenté par M. Pierre-Joël Bonté*

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons d'une part, le rapport de la délégation de service public qui rend compte de l'exécution au cours de l'année 2004 et d'autre part, la décision prise par la SEM de dénoncer le contrat d'affermage puisqu'il ne répond plus aux conditions qui étaient fixées, à savoir que pour équilibrer partiellement les comptes, le choix a été fait, sous réserve de votre accord, de ne plus percevoir la redevance, ni de la compenser ; deuxièmement, de

réduire la période d'ouverture ; troisièmement de racheter à la SEM une partie du matériel qui aurait dû être financé à hauteur d'un million d'euros par la Région. Nous sommes dans l'illégalité et nous régularisons. Nous proposons d'autoriser, puisque nous n'avons pas d'autre délégataire de service public et que la procédure est relativement longue, de reconfier à la SEM une délégation d'affermage, un contrat d'affermage par voie d'avenant.

Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur Bergougnoux.

**M. BERGOUGNOUX** : Monsieur le Président, je voudrais, en mon nom personnel, parce que je suis membre du Conseil d'administration de la SEM Volcans que vous présidez et puis, je voudrais au nom du groupe UPA, faire un certain nombre d'observations. Si sur le fond, nous sommes d'accord avec les propositions que vous faites dans l'intérêt du site de Vulcania et de sa pérennité, je voudrais tout de même aujourd'hui, après que nous ayons appris, à la fin de la semaine dernière, le départ de Monsieur Bonnichon, ancien Directeur de la SEM, dire que dans des circonstances difficiles des dernières années, la SEM n'a pas du tout démérité, bien au contraire, son travail a été tout à fait remarquable, ce qui tord le cou à beaucoup de critiques extrêmement virulentes et parfois injustes qui ont été adressées à Vulcania et à cette réalisation. Je sais bien que son tort principal est d'avoir été voulu, décidé et réalisé par votre prédécesseur, le Président Giscard d'Estaing, mais au delà de ce fait, je crois qu'à trop critiquer et à avoir entretenu en permanence une polémique tout à fait néfaste, on a considérablement nui, non seulement à Vulcania, mais d'une certaine manière en partie à l'Auvergne.

Je voudrais donc, au nom du groupe UPA, féliciter non seulement le Directeur, qui est désormais l'ancien Directeur, Monsieur Bonnichon, mais également tous ses collaborateurs et tous les salariés qui, à quelque niveau que ce soit, ont fait en sorte que depuis la mise en fonction de Vulcania en juin 2002, le fonctionnement ait été assuré dans d'excellentes conditions. Je m'étonne, je dois dire – parce que je vous ai écouté très attentivement chaque fois que j'ai participé au Conseil d'administration de Vulcania et que j'ai été surpris cet été, lorsque les critiques atteignaient leur paroxysme et lorsque notamment un magazine, « Capital » pour ne pas le citer, a publié un article particulièrement désagréable et par certains côtés, je dirais injurieux à l'égard de certaines personnes –, que vous n'avez pas, au nom du Conseil d'administration de Vulcania, démenti un certain nombre de choses qui étaient dites dans cet article et en particulier, pour reprendre les termes du journaliste lui-même : « Trop cher et mal conçu, le parc a ensuite été mal géré ».

Alors, sur la dernière partie de cette affaire, je crois que c'était particulièrement inexact et injurieux à l'égard du personnel, parce que, tout de même, même si parmi vous, certains ont été franchement hostiles, pour ne pas dire plus, à la réalisation de Vulcania, qui aujourd'hui peut citer un équipement qui amène au moins 400.000 personnes, sinon davantage en Auvergne ?

*Brouhaha au sein de l'Assemblée.*

Je ne vous ai pas interrompu et Monsieur Souchon, vous faites partie probablement de ceux qui ont contribué à alimenter la polémique ! Écoutez, je vous en prie, laissez-moi terminer ! Je voudrais dire que, dans cette affaire, lorsqu'on sait que Vulcania a amené plus de 1,6 million de personnes en trois ans – certes, il n'y en avait eu qu'un peu plus de 400.000 au cours de l'exercice 2004, et d'après les informations que j'ai pu glaner ça et là, cette année, en 2005, le même chiffre devrait être atteint si la durée d'ouverture était maintenue...

*Intervention hors micro de Monsieur le Président.*

Elle est maintenue ? Monsieur le Président, dans le rapport page 10, il est marqué : « la réduction de la période d'ouverture initialement fixée du 15 février au 15 novembre est réduite du 22 mars au 6 octobre 2005 ». Il est écrit 2005.

*Précision apportée par le Président hors micro.*

Non mais justement, comme nous ne sommes pas encore le 6 octobre 2005, à défaut de nous en avoir informés, moi je considérais que c'était 2005. Mais peu importe...

**M. LE PRÉSIDENT** : Du 15 février au 15 novembre 2005 et du 22 mars au 6 octobre 2006, on ne peut pas réduire avec effet rétroactif !

*Brouhaha au sein de l'Assemblée.*

Ne perdons pas de temps et corrigez simplement car c'est 2006.

**M. BERGOUGNOUX** : Nous aurons, je ne le sais pas exactement, mais probablement un flux de visiteurs cette année au moins équivalent à celui de l'année dernière, et que constate-t-on sur la base de l'exercice 2004, si je m'en tiens au résumé économique qui nous est fourni page 21 ? Il est dit que nous avons réalisé au plan comptable, un résultat brut qui est négatif, autrement dit un déficit, qui est présenté, comme dans l'article que je citais tout à l'heure, par un cratère d'une profondeur de l'ordre de 2,3 millions d'euros.

Or, ce résultat et vous le savez très bien, Monsieur le Président, puisque vous êtes vous-même un expert-comptable, est un résultat purement comptable. En réalité, dans cette affaire, les charges directes d'exploitation ont été couvertes en totalité à 30.000 euros près. Il n'y a pas un seul autre exemple de parc à vocation scientifique qui, dans notre pays, ait un tel résultat, sauf à avoir reçu des collectivités une subvention d'exploitation d'équilibre. Si j'ajoute que ce résultat est obtenu après que la SEM ait amorti pour 1,380 million d'euros, sans vouloir faire la leçon, je rappelle simplement que lorsque l'on fait un investissement, la dépense est immédiate, mais comme cet investissement va avoir des retombées sur plusieurs années, on amortit la dépense sur le nombre d'années correspondantes. En d'autres termes, la somme de 1,380 million d'euros ne correspond pas à une dépense de fonctionnement de l'année 2004 mais à une dépense antérieure qui n'a pas grevé la trésorerie de la SEM. Si j'ajoute que la SEM a versé en 2004 une redevance de 570.000 et quelques euros, il n'y a pas d'autres exemples de sociétés qui aient versé cela. Si l'on ajoute que la SEM a par ailleurs payé le crédit-bail du restaurant pour 270.000 euros, on constate bien que, certes, il y avait une diminution du nombre de visiteurs, les recettes diminuant d'autant, mais que la valeur ajoutée économique, en quelque sorte la création nette de richesses par le gestionnaire, malgré la perte de chiffre d'affaires, était en pourcentage sensiblement équivalente à celle de l'année précédente.

En d'autres termes, la SEM a joué très correctement son rôle de gestionnaire et si je dis cela, c'est parce que, c'est en totale contradiction avec des propos qui ont pu être tenus, ça et là, y compris dans la presse et dans les médias. J'observe d'ailleurs à ce propos que, vers le milieu et la fin de l'été, une partie de la presse a constaté que, lorsque la critique est excessive, cela nuit aux arguments même de ceux qui prétendent attaquer et elle a effectivement remis les choses, d'une certaine manière, dans une perspective plus conforme à la réalité. Mais il me semble quand même qu'il fallait le souligner.

Au-delà des critiques qu'on a pu lui adresser et des mesures nécessaires d'aménagement – puisqu'on a beaucoup glosé sur le fait qu'en 2005, il était prévu 800.000 visiteurs ; oui, je rappelle simplement Monsieur le Président, il faut être complet, que ce chiffre a été sensiblement établi vers la fin des années 90 : 98, 99, et sous réserve, était-il dit à l'époque, que le site de Vulcania soit agrandi, que soit pris en compte et intégré, (cela ne s'est pas fait, j'en conviens), le site de Lemptégy et que soit décidé d'un certain nombre d'aménagements complémentaires, car il est bien évident qu'on ne va pas faire une réalisation de ce type sans imaginer qu'on va rester en l'état pendant toute la vie du site –, un équipement comme Vulcania, quelle est sa finalité, au fond ? Ce n'est certes pas de perdre de l'argent, mais ce n'est certainement pas de faire du profit, au sens financier du terme ! Un équipement comme Vulcania a premièrement vocation...

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues... et Monsieur Bergougnoux, si vous pouviez conclure !

**M. BERGOUGNOUX** : Il a vocation à promouvoir l'image de l'Auvergne, il a vocation à promouvoir l'aménagement du territoire. J'observe – et toutes les études semblent le confirmer, comme d'ailleurs l'audit de « Contours » que vous aviez vous-même sollicité, Monsieur le Président –, que l'équipement est en adéquation avec l'image de l'Auvergne, que son intégration est plutôt réussie, même si en effet se pose un certain nombre de problèmes de gestion. Donc, je crois que la vocation fondamentale d'un équipement comme Vulcania, c'est d'être un élément d'entraînement. Je ne m'y trompe d'ailleurs pas et j'interpelle notre collègue, André Chapaveire, qui est ici à ma droite – dans la disposition naturellement de l'amphithéâtre –, sur la revue que le Comité régional du tourisme a diffusée : à la première page, on y parle de « l'effet volcan », et Vulcania s'inscrit naturellement dans cette philosophie, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas. C'est donc de ce point de vue quelque chose de très important. Il faut donc avoir une attitude positive et d'ailleurs, lors de la dernière réunion du Conseil d'administration le 12 juillet dernier, l'un des membres, autre que les membres de la Région, de sociétés privées actionnaires de Vulcania, a dit qu'il fallait, dans cette affaire, avoir une attitude positive et que l'équipement existait et qu'il fallait en effet – et vous en avez naturellement convenu et vos propos allaient dans ce sens –, assurer sa pérennité. Simplement, je voudrais dire pour conclure...

*Rappel de Monsieur le Président de conclure.*

Mais, Monsieur le Président, écoutez, Montaigne a dit un jour que la parole est tout autant à celui qui parle qu'à celui qui écoute. Je vous ai beaucoup écouté et vous nous avez vous-même et vos amis, sans cesse, administré des leçons de démocratie, alors si l'on veut aller au fond des problèmes, il ne faut pas fixer des réunions pour qu'elles soient réduites en deux heures, il faut qu'on puisse s'exprimer. Je voulais simplement vous dire que dans cette affaire, il faut que nous ayons une attitude positive et je vous propose que, parmi les moyens à mettre en oeuvre, pourquoi la Région, pour encourager – vous avez vous-même déploré qu'il n'y avait pas suffisamment de scolaires auvergnats qui visitent cet équipement –, ne proposerait-elle pas une petite subvention aux groupes scolaires qui viennent forcément d'une commune ? Après tout, nous subventionnons bien les visites aux communautés européennes, pourquoi ne pas encourager la visite au site de Vulcania qui a une vocation scientifique ? Voilà ce que je voulais vous dire, dans un esprit tout à fait positif et je souhaite bon vent à Vulcania et je souhaite beaucoup de courage à son nouveau Directeur.

*Applaudissements dans les rangs de l'opposition.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous rappelle que nous sommes sur un dossier technique et je ne voudrais pas que tout le débat revienne à opposer Vulcania, à Vulcania, etc. Je le dis pour les prochains intervenants. La parole est à Monsieur Mairal et ensuite à Madame Mollon.

**M. MAIRAL** : Comme je suis quelqu'un qui a toujours voté pour Vulcania, on ne pourra pas me suspecter de quelques démarches politiciennes, mais Monsieur Bergougnoux, dans votre intervention, qui est en définitive de justifier une gestion passée, vous encouragez ce débat dont on n'a rien à faire : c'est un projet de Giscard, etc. Il faut regarder la réalité telle qu'elle est, et en définitive partir de celle-ci pour construire du nouveau, et c'est ce qu'essaie de faire le Président. Il faut sortir d'un débat que vous encouragez aussi. Si la polémique existe, c'est parce que vous-même et votre groupe avez créé les conditions de cette polémique et je ne supporte pas qu'on interpelle René Souchon ou quelqu'un d'autre en disant : vous avez encouragé celle-ci ! On ne va pas parler des solutions, mais il est clair que si l'on veut que Vulcania soit un élément dynamisant pour l'Auvergne – et cela doit être un élément dynamisant –, on ne peut pas se permettre de voir cette réalisation qui a été une réalisation emblématique de l'Auvergne, « se casser la figure » et à partir de là, je crois que des critiques sont nécessaires à porter à la direction telle qu'elle était. On n'a pas écouté d'autres partenaires qui auraient pu être intéressés, que ce soit l'Institut de volcanologie ou d'autres. Je ne développe pas parce que nous aurons l'occasion d'y revenir en Conseil d'administration ou ici. Maintenant, regardons l'avenir et construisons un projet qui soit viable et qui intéresse les Auvergnats parce qu'en fait ce projet s'est construit sans les Auvergnats, malheureusement !

**M. LE PRÉSIDENT** : Écoutez, encore une fois, on ne va pas refaire le pour ou contre. Si on pouvait dépassionner le débat, on gagnerait beaucoup de temps et surtout on serait plus constructif. Madame Mollon.

**Mme MOLLON** : Votre insistance à défendre le grand oeuvre de Monsieur Giscard d'Estaing est intéressante. Je suis désolée, je suis d'accord avec Monsieur Mairal quand il dit que cela a été fait sans les Auvergnats, mais tout de même il y a quelque chose qui a été fait par Monsieur Giscard d'Estaing, c'est la redevance, la délégation de service public. Maintenant, vous dites que c'est la clé des problèmes, une des clés du problème ! C'était peut-être quelque chose à envisager à l'époque. Mal géré ? Surtout mal conçu ! C'est-à-dire qu'on sait très bien que les problèmes qui se révèlent maintenant étaient visibles dès l'origine. Quant aux visiteurs amenés par Vulcania, les 400.000 visiteurs en Auvergne : non, l'étude nous dit que les gens visitent Vulcania lorsqu'ils sont en Auvergne mais ne nous dit pas qu'on amène 400.000 visiteurs, vous transformez un peu la réalité. Quant aux 800.000 visiteurs qui étaient prévus au départ, vous avez vendu la peau de l'ours, et entre autre du POS de Saint-Ours et de l'achat du volcan de Lemptégy ! Il aurait peut-être fallu d'abord faire une prospective économique pour savoir si ces choses-là étaient possibles.

On nous promet encore dans ce rapport, des investissements de 1 à 2 millions d'euros puisqu'il s'agit de 1,5 % du coût initial pour faire face aux grosses réparations dans les cinq à dix ans. Tout cela parce que l'ouverture a été précipitée pour tenir une date symbolique, du 20 février 2002.

**M. LE PRÉSIDENT** : Écoutez, essayons de dépassionner le débat parce que je crois que ce qui fait tort à Vulcania, c'est cette passion d'un côté et de l'autre. C'est construit, on en a la responsabilité, il faut l'utiliser de la façon la plus intelligente possible pour que ça marche. On a besoin de tout le monde, qu'on le remette à niveau et qu'on ne se retrouve pas cinq ans plus

tard dans la même situation qu'aujourd'hui, c'est tout ! Moi, je m'en tiens au rapport aujourd'hui. Ce que vous qualifiez de rapport d'audit, c'est un mot malheureux ! C'était la consultation d'un cabinet spécialisé pour nous aider à critiquer d'une part, dire pourquoi on en est arrivé là et essayer de définir des options stratégiques. Dans les options stratégiques, je vous rappelle qu'il y a la période d'ouverture qui est contraire à la délégation de service public qui avait été accordée à Vulcania. Alors, je vous en supplie gentiment, tenons-nous en au rapport et si vous le voulez bien, je le mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

*Le rapport n° 5 est adopté à l'unanimité.*

Le rapport est adopté mais nous aurons à reparler entre nous des propositions que le Conseil d'administration de Vulcania sera amené à faire.

## REPRÉSENTATIONS

### COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

*Rapport n° 6 présenté par M. Pierre-Joël Bonté*

**M. LE PRÉSIDENT** : Rapport n° 6, page 37, rapport qui ne devrait pas nous poser trop de problèmes mais qui est important puisque c'est la commission de délégation de service public qui n'existait pas. La proposition a été faite de donner deux titulaires et deux suppléants à l'UPA. Vous pouvez annoncer les noms et nous les enregistrons.

**M. MALHURET** : Nous proposons comme titulaires : Élisabeth Montfort et Alain Mercier et comme suppléants, Anne Courtillé et Jean Aulagnier.

**M. LE PRÉSIDENT** : En commission paritaire, on avait pris la décision qu'il y ait un représentant de chaque groupe et un suppléant pour chaque groupe. Est-ce que vous pouvez les annoncer ?

**M. BACQUET** : Élisabeth Thévenon-Durantini en titulaire et Jean-Michel Guerre en suppléant.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour le groupe Vert ?

**Mme MOLLON** : Comme titulaire, Agnès Mollon, suppléant Pierre Pommarel.

**M. LE PRÉSIDENT** : Et pour le groupe Communiste ? Si vous en êtes d'accord, je souhaiterais qu'il n'y ait pas de membres de l'exécutif, parce qu'on ne peut pas être juge et partie.

**M. MIZOULE** : Nous proposons Éric Dubourgnoix et Luc Bourdige.

**M. LE PRÉSIDENT** : S'il y a l'unanimité, je ne mets pas au vote.

Nous avons les rapports complémentaires. Alors, très rapidement : remboursement des frais aux élus du Conseil régional.

## RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES

### REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ÉLUS DU CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

*Rapport présenté par M. Pierre-Joël Bonté*

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est la mise en harmonie avec les décrets qui ont été publiés. Pour la bonne forme, je vous demande de l'adopter quand même puisque cela nous sera opposable. En plus du décret, c'est plus logique pour les services de la trésorerie. Y a-t-il des interventions ? Des abstentions ? Des votes contre ?

*Le rapport complémentaire concernant le remboursement de frais aux élus du Conseil régional d'Auvergne est adopté à l'unanimité.*

Le rapport est adopté, je vous remercie. Autre rapport complémentaire : délibérations en matière de fiscalité locale directe.

### DÉLIBÉRATIONS EN MATIÈRE DE FISCALITÉ LOCALE DIRECTE

*Rapport présenté par M. Pierre-Joël Bonté*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous ai adressé ce rapport très tardivement et je m'en excuse, puisque précédemment le Conseil régional n'avait pas voté d'abattement ou d'exonération, mais si nous voulons le mettre en application, il faut le voter avant le 1<sup>er</sup> octobre. J'avoue que c'est un peu précipité et que la concertation n'a pas eu réellement lieu, enfin n'a pas eu lieu du tout d'ailleurs, soyons très clairs, ni à l'intérieur de l'exécutif. Cela s'est réglé, puisque nous étions pris par le temps, disons, en tête-à-tête entre René Souchon et moi, ce qui n'est pas une bonne méthode de gestion quand même, et j'accepte par avance les critiques et protestations que vous pouvez formuler. Je vous propose, puisque nous sommes en réflexion sur le schéma régional de développement économique de retirer ce qui concerne les entreprises de façon à ce que cela soit un dispositif d'ensemble qui soit proposé pour l'année prochaine. Je vous demande de maintenir et d'accepter l'exonération de la taxe foncière pour les logements locatifs sociaux en milieu rural, puisque c'est une revendication que nous développons tous. Vous avez les zones de revitalisation rurale qui sont concernées.

D'autre part, on ne peut pas avoir deux discours sur la pollution, contre la pollution et ne pas marquer notre volonté d'accompagner ces installations, en sachant qu'on peut regretter d'ailleurs, qu'on ne perde pas beaucoup d'argent en le votant puisqu'il en manque un peu. Il est proposé de mettre pour la taxe foncière et la taxe professionnelle, une exonération à 100 % pour ces équipements. Pour les entreprises de spectacle, c'est une aide aussi, surtout en milieu rural, afin de donner les abattements maximums qui sont prévus par la loi. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ou demande une division du vote ? Pas d'intervention ? Je mets donc aux voix ce rapport : y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

*Le rapport complémentaire concernant les délibérations en matière de fiscalité locale directe, à l'exception de la partie sur l'exonération des entreprises nouvelles et innovantes qui est retiré, est adopté à l'unanimité.*

Le rapport est donc adopté mais par contre, il faudra que nous menions ensemble une réflexion pour l'année prochaine qui soit un peu plus approfondie, et notamment que nous ayons des chiffrages de ce que cela peut coûter au budget.

Comme Monsieur Bergougnoux a dit que je parlais beaucoup, je vais passer la parole à Jean-Claude Mairal pour nous présenter la contribution de la Région Auvergne à la préparation du cadre de référence stratégique national pour les Fonds structurels 2007-2013. Très rapidement – parce que je présume que vous avez regardé cette communication avec attention –, Monsieur Mairal.

## CONTRIBUTION DE LA RÉGION AUVERGNE À LA PRÉPARATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE STRATÉGIQUE NATIONAL POUR LES FONDS STRUCTURELS 2007-2013

*Communication présentée par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Très brièvement, pour présenter cette communication que nous souhaitons faire valider par l'Assemblée : ce projet de document permet à la Région Auvergne de faire part de ses préoccupations, de ses attentes en ce qui concerne les prochains Fonds structurels, sachant qu'il y a une inquiétude de la Région Auvergne et des autres Régions, par rapport au document préparatoire envoyé par la Préfecture de Région concernant la position du Gouvernement français et le risque de renationalisation des Fonds structurels européens. Dans cette note, on montre bien tout l'intérêt, à la fois des Fonds, par rapport à un certain nombre de projets structurants pour l'Auvergne, mais aussi de la gestion directe de la Région Auvergne de ces Fonds qui ont permis, et je ne développe pas, une plus grande proximité et une mise en cohérence plus forte avec les objectifs qui sont les nôtres – ce que montre aussi le troisième rapport d'étape sur la cohésion sociale.

Concernant les thématiques proposées par la Commission européenne pour le FEDER, vous les avez dans cette communication, sachant qu'il y a une suppression des zones communautaires qui offre la possibilité – et c'est intéressant pour notre région – d'un zonage cohérent avec l'ensemble des programmations en cours, et notamment dans le cadre du prochain Contrat de plan État-Région et des programmes régionaux. Ce qui n'est pas rien pour l'efficacité des politiques publiques. Donc, les thématiques partant des propositions de la Commission européenne ont trait à l'innovation et l'économie de la connaissance – je ne développe pas, ce sont les nouvelles TIC et l'accessibilité, l'environnement et la prévention des risques. Concernant les thématiques liées aux FSE, là aussi, nous sommes dans la démarche de l'emploi et de la formation professionnelle et bien entendu, le plan régional de développement des formations professionnelles qui est en discussion, comme du reste, le schéma régional de développement économique, devront intégrer ces préoccupations pour être, là aussi, dans une démarche de pleine efficacité des politiques publiques.

Sachant qu'il y a aussi la thématique liée à l'objectif 3 : coopération territoriale et que nous avons tout intérêt avec nos partenaires que sont le Limousin, le Centre et d'autres Régions, d'être dans cette démarche avec les Pyrénées dans ce qui était jusqu'à maintenant la démarche « Interreg III C » et de développer cette coopération territoriale. Ce dont on peut se féliciter, c'est que dans le troisième rapport de cohésion, il y a la reconnaissance de la spécificité des zones d'Europe à handicaps géographiques ou naturels particuliers telles que les zones de montagne, ce qui permet d'avoir une réflexion sur un volet Massif Central dans les prochains Fonds structurels. Nous pensons, et c'est inscrit dans cette communication, à la nécessité d'une articulation. Ce qui est intéressant, c'est l'articulation avec toutes les politiques publiques que ce soit de l'État, de la Région ou au niveau européen, et qu'il y ait une nécessaire articulation avec le FEADER qui est le futur programme concernant le développement rural. Les positions du Conseil régional d'Auvergne sont en cohérence avec les décisions des Régions qui ont été réunies le 6 juin 2005 avec le Commissaire européen, Danuta Hübner, qui soutiennent – et je crois que c'est extrêmement important – les propositions de la Commission européenne pour la période 2007/2013, à savoir un budget européen équivalent à 1,24 % du RNB communautaire. Et là, vous savez qu'il y a un débat, et je ne veux pas introduire le débat ici mais la France, par la voix du Président de la République ou l'Allemagne, souhaitent rester à 1 %. Il est clair que, s'il n'y a pas de financement à hauteur de 1,24 %, il risque de ne pas y avoir de Fonds pour notre Région et il faut qu'il y ait, bien entendu, d'autres propositions d'articulation entre les Fonds structurels et les Fonds européens consacrés au développement rural. La volonté du Conseil régional, c'est de pouvoir, en liaison avec l'État et d'autres partenaires, gérer pleinement ces Fonds et permettre là aussi des opérations efficaces en faveur de l'Auvergne et du Massif Central. Et je le disais tout à l'heure, il y a l'inquiétude que ces Fonds soient renationalisés, ce qui serait une mauvaise chose pour nos territoires.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie Monsieur Mairal. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Pas d'intervention ? Je mets donc ce rapport aux voix – c'est mieux qu'il soit voté.

*Cette communication est soumise au vote : abstention du groupe de l'Union Pour l'Auvergne.*

Je vous remercie. Alors, dans l'ordre, on doit répondre aux questions orales. J'ai donc été saisi par Monsieur Filhol d'une question orale qu'il va nous présenter.

## QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE

présentée par Monsieur Bernard Filhol

**M. FILHOL** : Le CFA d'Aurillac est en crise depuis quelques semaines, pour ne pas dire quelques mois, ceci fait suite à une situation financière qui dure depuis quelques années, puisque notre collectivité a été amenée à intervenir plusieurs fois. Depuis le mois de mai ou début juin, il n'y a plus de président ! Je dirais que j'ai le sentiment qu'il n'y a plus de capitaine dans le bateau ! La rentrée s'est faite de façon difficile puisqu'un administrateur a dû être désigné pour signer les contrats, et qu'il y a un nouveau conseil d'administration, ce mercredi.

Il y a quand même 300 apprentis qui sont dans cet établissement. Donc, ma question ne se veut absolument pas polémique, simplement, je dirais que c'est une situation qui est difficile, qui, plus elle durera, plus elle deviendra dramatique à trancher. Moi, j'appelle de mes vœux – et c'est la compétence de la Région de s'occuper de l'apprentissage – que puisse être organisée une table ronde ou que, au moins, il y ait des mesures d'urgence qui puissent être mises en place et je souhaiterais savoir si des mesures d'urgence ont été envisagées ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je ne veux pas rentrer dans le détail, puisque nous sommes dans une situation très particulière et quelque peu « perverse » où un enchaînement de circonstances et de responsabilités aboutit à une situation inextricable que vous avez fort bien rappelée, puisque les présidents successifs ont démissionné. On a un problème dans l'ensemble des CFA, soit des problèmes de statut, soit des problèmes de gestion, soit des problèmes de transparence. Tous les responsables, les directeurs, les présidents ont été réunis à Vulcania et on a convenu que la Région apporterait une aide, mais dans les relations contractuelles, c'est bien évidemment l'employeur et l'employé qui doivent négocier et non pas la Région qui doit intervenir. Une démarche collective est en cours qui devrait nous permettre de voir un peu plus clair sur les CFA et de retrouver une certaine sérénité, en sachant que, in fine, la Région sera amenée à financer les remises à niveau et que cela coûtera fort cher aux contribuables régionaux.

Sur le cas particulier du CFA d'Aurillac, je voudrais me limiter à rappeler premièrement, qu'on a écrit à tous les administrateurs, dès le mois de juillet, en leur disant qu'il fallait qu'ils prennent conscience de leurs responsabilités et qu'il était indispensable de nommer un gestionnaire, même provisoire. Cela ne pouvait pas être autogéré, ce qui semblait être fait. En même temps, on a demandé aussi à Monsieur Mazal, le Président coordonnateur de l'ensemble des CFA de faciliter la concertation pour qu'on trouve une bonne réponse. On a saisi Monsieur Vabret, Président de la Chambre de Métiers du Cantal, mais aussi de la Chambre régionale de Métiers, afin qu'il « pèse de tout son poids » pour que soit trouvé au moins un gestionnaire jusqu'à ce que la situation soit complètement assainie. Nous sommes en liaison – j'allais dire quasiment deux à trois fois par semaine – au téléphone, pour essayer de trouver des réponses. Le problème est compliqué parce qu'il y a eu des erreurs commises, pour le coup, réelles en terme de cotisations, notamment pour la caisse complémentaire – ce qui est un peu gênant. Il y a eu un rappel important avec des pénalités. Il y a une négociation qui est menée par le Président de la Chambre de commerce du Cantal pour permettre d'enlever les pénalités, ce qui permettra « d'adoucir un peu l'addition », et puis il y a surtout un conflit avec un salarié, qui est délégué syndical et qui va très loin, avec lequel on n'arrive pas à instaurer un dialogue, ce qui n'est pas la position de l'ensemble des syndicats des CFA, sur la région Auvergne. Je crois que nous faisons tout ce que nous pouvons pour faciliter, mais c'est un problème qui tient peut-être davantage aux personnes, qu'au problème général du CFA d'Aurillac. En tout cas, notre souhait – je ne sais pas si Arlette Arnaud-Landau veut rajouter quelque chose, puisque c'est elle qui suit le dossier – est d'arriver à remettre tout cela « d'aplomb » et qu'on travaille.

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Je voudrais simplement, Monsieur le Président, dire à Monsieur Filhol que nous avons une double inquiétude parce que vous parlez d'Aurillac où le conseil d'administration menace de démissionner. Je vais vous dire qu'à Bains, il démissionne complètement. Ils ont démissionné, ils n'ont pas menacé, ils ont démissionné !

Donc, il y a un directeur mais il n'y a plus de conseil d'administration au moment où on est en pleine rénovation de Bains, ce qui fait que le dossier n'a pas commencé et je vous

rappelle qu'il y a des Fonds FEDER qui ne seront pas consommés au moment imparti, avec la Région qui a déjà donné plus qu'elle ne devait donner, puisqu'elle participe à 70 %.

Moi, je vais vous dire mon regret : c'est qu'au moment où on essayait d'accompagner et d'avoir une mise à plat – c'était une opération difficile –, une uniformisation et une harmonisation, en quelque sorte, des statuts de ces établissements, les administrateurs aient démissionné, autant sur Aurillac que sur Bains, parce qu'on est tous impliqués dans une association, on est tous bénévoles, comme eux sont bénévoles, mais on ne quitte pas au moment où justement on avait des négociations avec la Région. On pouvait l'accompagner justement au moment où elle signe un COM, où elle a beaucoup d'apprentis qui entrent dans les CFA. Je trouve que ce n'est pas responsable de démissionner, autant sur Aurillac que sur Bains. Je suis très inquiète par rapport à l'avenir des CFA interprofessionnels, tout comme je regrette, même s'ils sont dans leurs droits au niveau du personnel, que tout éclate au moment où il y avait une mise à plat. Vraiment, je déplore qu'on n'arrive pas à établir un dialogue. Encore une fois, ce n'est pas à la Région de se substituer au conseil d'administration, c'est aux membres d'être responsables de cette gestion parce que quand même, c'est un héritage de vingt ans ! On a l'impression de découvrir ce qui se passe en ce moment ! Mais il y a vingt ans derrière ! Ça bout depuis vingt ans et c'est au moment où on essaie de tout mettre à plat que tout le monde claque la porte ! Je trouve cela un peu irresponsable.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole à Monsieur Filhol.

**M. FILHOL** : Je crois que j'ai bien dit, Madame Arnaud-Landau, que la situation était ancienne. Il n'y a pas dans mes propos... Il y a des regrets, il y a un constat, il y a surtout un souhait : qu'on puisse trouver des solutions. Mais je suis tout aussi inquiet que vous, je dois le dire. Vous dites qu'à Bains, il n'y a plus de président ! Il y a un directeur. À Aurillac, il n'y a plus ni directeur, ni président, je tiens à vous le dire.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Filhol, vous m'avez posé une question orale. Je m'en tiens à ce que j'ai dit. Notre rôle aux uns et aux autres, c'est de trouver la solution la moins désastreuse possible, surtout qu'on fait, je vous le rappelle, un pari important sur l'apprentissage. Il serait incompréhensible de sanctionner 300 apprentis.

Nous arrivons à l'épreuve des vœux !

*Rires au sein de l'Assemblée.*

Monsieur Hortefeux.

**M. HORTEFEUX** : Madame Arnaud-Landau ne m'écoute pas alors qu'elle me reprochait tout à l'heure de ne pas l'écouter. Donc, j'observe que depuis qu'elle a fréquenté et participé au jubilé, elle distribue des grâces et des amendes ! Mais je voudrais simplement lui répondre parce que...

**Mme ARNAUD-LANDAUI** : Je voudrais dire à Monsieur Hortefeux que la fréquentation de la Vierge du Jubilé est plus importante que celle de Vulcania... !

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous rappelle qu'il est 17 heures 58, mes chers collègues, que si nous n'accélérons pas, nous serons obligés de renvoyer la Commission permanente à une autre date.

## QUESTION ORALE

présentée par Monsieur Brice Hortefeux

**M. HORTEFEUX** : Pour la question sur laquelle m'interrogeait Madame Arlette Arnaud-Landau, qui est le domaine du transfert du patrimoine immobilier de l'AFPA, je voulais vous répondre, alors que je ne connaissais pas bien la réponse – pour une raison très précise et j'ai été rassuré de ne pas la connaître –, c'est qu'en fait, le problème ne se posera pas avant 2009, en terme de calendrier. Il faudra que nous en reparlions – mais pas avec moi en tout cas – mais j'ai le sentiment pour être tout à fait honnête, que le transfert se fera plutôt au bénéfice de l'AFPA, plutôt qu'aux Régions, d'après mes éléments. Mais là, cela n'engage que moi. En tout cas, ce calendrier est là : il n'y aura rien avant 2008, la question se posera en 2009 et s'il y a un transfert, il se fera plutôt au profit de l'AFPA.

**M. LE PRÉSIDENT** : L'AFPA se retournera vers nous pour financer...

Je vous remercie de cette précision, Monsieur le Ministre !

*Rires au sein de l'Assemblée.*

Nous passons aux motions et aux vœux. Vous avez tous pris connaissance des motions et des vœux, aussi nous allons faire vite, si nous pouvons. Dans l'ordre, nous avons deux motions concernant directement ou indirectement les OGM. Vous les avez tous ? Est-ce que vous souhaitez qu'on les relise ?

*Réponse négative au sein de l'Assemblée.*

## MOTIONS ET VŒUX

### MOTIONS

Motion sur les OGM déposée par l'intergroupe majoritaire  
Motion sur les OGM déposée par le groupe de l'Union Pour l'Auvergne

**M. LE PRÉSIDENT** : Les deux motions, d'ailleurs, reprennent la même fin – je me demande s'il n'y a pas eu copiage – : un débat public sur les enjeux biotechnologiques dont il confie l'organisation à la Première Commission. Par rapport à la motion qui est présentée par l'intergroupe majoritaire qui propose aussi l'organisation de ce débat, ce débat doit être fait avec la représentation de tous les groupes. C'est clair ! Ce ne sera pas l'affaire d'un groupe, de l'exécutif ou du Président. Il y a une motion qui est présentée par l'intergroupe, est-ce que très rapidement Monsieur Bacquet peut la résumer ?

En clair, le groupe de l'opposition vise essentiellement les « casseurs », le groupe de la majorité repose le problème... des « arracheurs » – je n'ose pas dire « arracheur » car j'ai rendez-vous chez le dentiste !

Si on ne finisse pas entre nous, la motion proposée par l'opposition va être rejetée, il y a des chances, et la motion de la majorité va être adoptée. Est-ce que vous voulez qu'il y ait un débat qui aille au delà ? Il n'y a plus de journalistes ! Si, je crois qu'il reste, « La Galipote » !

*Échanges hors micros au sein de l'Assemblée.*

Nous passons au vote :

*La motion présentée sur les OGM par le groupe de l'Union Pour l'Auvergne est rejetée : vote contre des groupes socialiste, Communiste et Républicain, et Vert ; vote pour du groupe de l'Union Pour l'Auvergne.*

*La motion présentée sur les OGM par l'intergroupe majoritaire est adoptée : vote pour des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert ; abstention du groupe de l'Union Pour l'Auvergne.*

Je vous remercie. Ceci étant, c'est un vrai débat, on ne peut pas s'en accommoder par des jeux de mots ou des exclusives. Je crois que la bonne raison de dire qu'on organise un débat avec des scientifiques, en Auvergne, nous permettra quand même peut-être d'y voir plus clair.

#### MOTION

déposée par le groupe de l'Union Pour l'Auvergne  
concernant les pôles de compétitivité

**M. LE PRÉSIDENT** : Il y a une motion sur les pôles de compétitivité qui est présentée par le groupe de l'Union Pour l'Auvergne – puisqu'on ne veut pas que je dise UPA – qui propose que, par avance, on s'engage dans les pôles de compétitivité. On les a soutenus, je préférerais que cette motion soit retirée, en sachant qu'on s'engagera forcément puisqu'on les a soutenus. Plutôt que d'anticiper, qu'on soit concret dans les rencontres avec la Préfecture qui est là pour organiser.

*Intervention de Monsieur Aulagnier hors micro.*

Il est clair qu'on ne peut pas avoir soutenu les pôles et ne pas y participer. Je vous remercie.

Vous la retirez à condition qu'il y ait bien... Tout à fait, c'est clair. J'en prends clairement l'engagement.

*La motion concernant les pôles de compétitivité est retirée.*

#### MOTION

relative à la répression des militants syndicaux  
déposée par l'intergroupe majoritaire

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons au vote.

*Échange de propos hors micros.*

**M. MALHURET** : Est-ce qu'on peut s'exprimer ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Oui, bien sûr.

**M. MALHURET** : Je voudrais dire : « Qu'est-ce que cette motion vient faire ici au Conseil régional d'Auvergne » ? Vous nous avez dit tout à l'heure vous-même que nous étions très pris par le temps lors de cette Session, peut-être pourrions-nous profiter du peu de temps que nous avons pour nous consacrer aux problèmes qui concernent directement l'Auvergne. Est-ce que nous allons voter des motions sur tous les conflits sociaux qui arrivent dans toutes les villes de France ? Qu'est-ce que celui de Bordeaux a de différent de ceux qui arrivent quotidiennement, au niveau des problèmes du droit du travail, du droit syndical ? Pourquoi les mettre en exergue aujourd'hui, c'est la première interrogation ?

La deuxième réflexion, c'est sur le fond, c'est sur le plan juridique. On veut nous faire dire, dans cette motion, qu'il y a à Bordeaux une atteinte au droit de grève. Ce n'est bien entendu pas le cas ! Le droit de grève est un droit constitutionnel et personne ne le remet en question. En revanche, il y a un autre droit constitutionnel qui est celui de la liberté d'aller et de venir et celui-ci a été violé gravement par une séquestration. Les postiers qui sont aujourd'hui licenciés – ce que les magistrats ont confirmé – ont séquestré pendant plus de 20 heures, le directeur et quatre cadres de l'entreprise et si la police n'était pas intervenue, ça aurait duré sans doute plusieurs jours. C'est une séquestration ! C'est le mot qu'il faut employer et par conséquent, cette séquestration est sanctionnée à la fois par l'entreprise elle-même, mais ce qu'il faut dire, c'est que, aujourd'hui, les magistrats ont confirmé ces sanctions – les magistrats bordelais saisis en référé ont déclaré, je les cite : « qu'il n'y a pas de doute sérieux sur la participation des postiers aux faits et sur la légalité de la sanction ». C'est donc une décision de Tribunal administratif. Qui plus est, neuf de ces postiers ont été mis en examen devant un Tribunal correctionnel pour séquestration. Nous avons donc aujourd'hui des décisions, des actes de la part des magistrats qui confirment la validité des sanctions prises par l'entreprise. Alors, il me semblait en démocratie – et nous sommes des élus, nous sommes les premiers à devoir faire respecter la démocratie et à la respecter nous-mêmes – qu'il y avait une séparation des pouvoirs et que, lorsque des magistrats avaient tranché dans un domaine, ce n'était pas à nous, dans les phases futures de l'instruction des dossiers, de peser sur eux pour leur demander de soutenir, eux aussi, la juste lutte des postiers syndicalistes contre l'entreprise de La Poste.

Je trouve cette motion, à la fois sur le plan de sa géographie et sur le plan juridique, totalement inopportune. Bien entendu nous voterons contre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie pour cette explication de vote. Je reprends les opérations de vote puisqu'il y a eu un vote en intergroupe qui a validé cette motion. Madame Laïdouni.

**Mme LAÏDOUNI** : Je voudrais dire deux petites choses. Une première chose : je ne comprends pas que vous vous étonniez qu'on fasse une telle motion. Là, je ne parle pas du fond, je parle d'abord de la forme. Nous ne sommes pas, nous Conseillers régionaux, de simples gestionnaires, sinon je n'ai pas du tout compris, je n'aurais pas compris le rôle de Conseiller régional. Nous ne sommes pas que des gestionnaires, nous sommes aussi des élus politiques et donc, à ce titre, nous avons, en Session, le droit d'intervenir sur des problèmes qui nous semblent importants, des problèmes graves. Ça, c'est la première chose. La deuxième chose : sur le fond, tout à l'heure, nous avons dit que, trop souvent, il y a une espèce de criminalisation de l'action syndicale. Alors, je sais bien qu'il y a eu ce qu'on peut appeler « une

séquestration ». Il faut aussi admettre que lorsqu'on pousse des salariés au désespoir et à la colère, il peut y avoir des réactions de ce type, qui sont des réactions considérées comme illégales. Je le reconnais, mais il n'empêche que traîner des syndicalistes comme de vulgaires criminels devant les tribunaux, c'est une manière de faire qui nous semble scandaleuse dans une démocratie comme la nôtre. C'est trop ! Et nous assumons parfaitement cette motion et même, je dirais que nous en sommes fiers !

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Donc, nous procédons au vote. Yvette Mercier.

**Mme MERCIER** : Je voudrais intervenir au nom de notre groupe, au travers de cette motion, pour le respect du droit syndical, pour tous les délégués syndicaux de France et de toutes les régions. Aujourd'hui, la politique qui est visée par le MEDEF et le Gouvernement, c'est de chercher à éliminer les représentants syndicaux. Et au mois de juin, ils ont fait voter une loi avec un amendement additionnel n° 51 bis à ce projet de loi, en faveur des petites et moyennes entreprises, qui permet de passer les mandats des représentants syndicaux de deux à quatre ans, à l'heure où un salarié sur deux n'a même pas la possibilité de voter pour les représentants syndicaux et où 7 millions de personnes et de salariés sont précarisés dans ce pays. Tout cela, sans avoir consulté le moins du monde les organisations syndicales, et c'est ce que vous appelez de la démocratie sociale ! Aujourd'hui, dans un contexte dégradé, l'heure n'est pas à traîner les militants syndicaux devant les tribunaux, mais à trouver des solutions satisfaisantes pour tous. On aurait pu le faire pour « Sédiver », parce que pulvériser le code du travail, casser la résistance des salariés en les faisant signer individuellement le renoncement à leurs droits, notamment lorsque l'inspecteur du travail leur donne raison, comme ça se passe dans mon entreprise, les inviter au silence et à se taire lorsque le patronat licencie par exemple chez Hewlett Packard, ceci est à ranger dans les armoires d'un autre âge et d'une autre époque. Le dialogue social doit se construire sur ce respect des forces organisées et notre groupe exige l'abandon des poursuites contre les militants syndicaux, partout en France.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Bacquet, puis on arrête là.

**M. BACQUET** : Monsieur le Président, simplement, nous avons voté dans cette Assemblée un vœu sur le loup et il n'y avait pas de loup en Auvergne ! Je souhaite qu'il n'y en ait pas plus qu'il n'y ait d'atteinte au droit syndical, comme c'est le cas. Deuxièmement, si certains considèrent que ce vœu remet en cause le jugement des magistrats, je voudrais dire quand même que d'autres, à d'autres niveaux, ont porté des jugements sur les magistrats, d'une autre teneur que ceux qui ont été retenus ici.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, on passe au vote : votes pour, votes contre ?

*La motion relative à la répression des militants syndicaux est adoptée : vote pour des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert ; vote contre du groupe de l'Union Pour l'Auvergne.*

VŒU

déposé par le groupe Socialiste  
concernant la suppression des trains corail sur la ligne Lyon-Nantes

**M. LE PRÉSIDENT** : Je crois qu'il a été adopté par la commission. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*Le voeu concernant la suppression des trains Corail sur la ligne Lyon-Nantes est adopté à l'unanimité.*

VŒU

déposé par les groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert  
visant au rétablissement par l'État des moyens budgétaires affectés  
aux associations d'éducation populaire

**M. LE PRÉSIDENT** : Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

*Le voeu visant au rétablissement par l'État des moyens budgétaires affectés aux associations d'éducation populaire est adopté : vote pour des groupes socialiste, Communiste et Républicain, et Vert ; abstention du groupe de l'Union Pour l'Auvergne.*

Nous en avons presque terminé avec la séance publique. Mais j'avais dit qu'on reviendrait sur « Sédiver » une minute, puisque je ne souhaitais pas que le temps qui nous était réservé dérape. Je voudrais simplement vous dire très sereinement et plus en professionnel, que la proposition qui était faite de réduire les effectifs avec des aides publiques pouvait être parfaitement légitime et nous aurions pu la soutenir. Par contre, ce qui était inacceptable, c'était de changer les fabrications. On sait que la fabrication qui était proposée à « Sédiver », les conditions de réemploi pour ceux qui restaient dans l'entreprise, faisaient que la fermeture de l'usine se serait fait en deux temps : premier temps, avec une première vague de licenciements, et deux ans ou trois ans après, parce que là pour le coup l'économie des productions n'était pas du tout assurée. Ce genre de production a une zone de vente extrêmement limitée, puisque le coût du transport pèse considérablement sur la vente de ces produits. Objectivement, j'aurais été salarié, j'aurais aussi voté contre. On ne peut pas s'envoyer ça à la figure, les uns et les autres, en plus des gens qui perdent leur emploi. C'est assez dramatique comme cela, sans qu'on en rajoute entre nous. C'est la mise au point que je voulais faire et j'essaie d'être le plus impartial possible. Je sais que c'est difficile quand on rentre dans des débats passionnés. Vous pouvez donner le micro à Monsieur Hortefeux.

**M. HORTEFEUX** : Pour être honnête, ayant suivi dans un autre cadre, le début des discussions – Jacques Mizoule le sait bien et Claude Malhuret surtout –, ce qui est vrai, c'est qu'initialement une partie de la direction de l'entreprise n'a pas joué le jeu. En réalité, c'est ça. Au départ avec une partie de la direction – je ne dis pas avec Monsieur Zottola : lui, c'était un peu particulier, il était souffrant et je pense qu'il était plutôt sur une ligne d'ouverture –, Claude Malhuret le sait aussi, c'était un peu plus compliqué. Mais, je persiste à dire qu'il y a un plan qui a été proposé, on peut dire ce que l'on veut du plan, il existait. Il assurait l'existence de

l'entreprise. Maintenant, concernant la durée de vie de ce plan – j'en ai parlé avec Jacques Mizoule qui, hier, très honnêtement est venu me voir, accompagné de Jean-Michel Guerre et d'un certain nombre de responsables syndicalistes et j'ai pu d'ailleurs observer qu'il y avait eu de vraies discussions entre les responsables syndicalistes présents –, simplement, ce plan autorisait la survie de l'entreprise. Concernant la pérennité de l'entreprise, c'est vrai qu'il y avait une interrogation. Mais à la question précise : existait-il un plan ? Oui, il en existait un. Assurait-il la survie de l'entreprise ? Oui il assurait la survie de l'entreprise. Était-ce une pérennité définitive ? Qui aurait pu le dire ? En tout cas, pas moi. Mais je rejoins une partie de votre analyse.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je crois que c'était simplement pour remettre entre nous, à plat, le sujet. Je vous remercie. La séance plénière est terminée. Nous passons à la Commission permanente.

*La séance est levée à 18 heures 15.*

*Le Président du Conseil régional d'Auvergne*

*signé : Pierre-Joël BONTÉ*

Ce document est disponible  
au Secrétariat des Assemblées  
Conseil régional d'Auvergne  
BP 60 – 13/15, avenue de Fontmaure  
63402 CHAMALIÈRES CEDEX